



*L'Alverne
Grand-Auverné
décembre 2017*



S O M M A I R E

Edito	3
Principales délibérations du Conseil Municipal	4 à 20
Infos Mairie	21 à 23
Projets réalisés - projets en cours.....	21
Nouveaux arrivants - recensement JDC - PACS - Fermeture des services de la Préfecture	22
Personnel communal.....	23
Infos Communauté de Communes Châteaubriant - Derval	24 à 26
Déchets ménagers - Conseil des sages	24
Le point sur l'élaboration du SCOT.....	25
Le plan d'actions pour le PCAET - Venez profiter des terrains multisports.....	26
Vie municipale	27
Repas des aînés, Accueil périscolaire, Cantine municipale	
Vie associative	28 à 35
UNC, La Société Communale de Chasse.....	28
L'Amicale de Chasse des Messières - L'Art Floral - Gymnastique féminine.....	29
L'Association des Jeunes Alvernes	30
L'Association l'Ardoise du Grand-Bourg - L'espoir au bout du chemin	31
L'Union Sportive Alverne - Pétanque Loisirs Alverne	32
Association des Donneurs de sang - Relais d' Accueil Proximité	33
Office Intercommunal des Sports	34
Animation Sportive Départementale.....	35
Vie culturelle	36
Office culturel de l'ex-canton de Moisdon	
Vie scolaire	37 à 38
École Notre Dame des Anges.....	37
OGEC de l'École Notre Dame des Anges	38
Infos pratiques	39 à 41
Clic, Instance de coordination de gérontologie	39
Téléassistance, Vie santé Libre.....	40
ADMR	41
Communiqué	42 à 43
Assurance Maladie - L'Accueil Familial Thérapeutique	42
Les fréquences de la TNT Changent - Mission Locale Nord Atlantique.....	43
État-Civil	44
Adresses utiles	45
Liste des artisans commerçants	46
Calendrier des manifestations 2018	47



Chers Alvernes,

L'édition du bulletin municipal me permet de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2018 à toutes et tous.

L'année 2017 qui s'achève aura permis à certains de nos projets décidés en début de mandat de voir le jour : la boulangerie/épicerie inaugurée en mars, la sécurisation des entrées de bourg sur la RD2 et la RD14 terminée en avril et la bibliothèque inaugurée en septembre.

À partir du 2 janvier l'Espace Artisanal des Ardoisières sera complet suite à l'arrivée d'un nouvel artisan (société Falco) qui travaille dans la fabrication d'articles de sport destinés au tennis de table. Le bâtiment a été séparé en trois, la partie Ouest est occupée par la société « Atelier Modulo » depuis mai 2016, la partie Est par la société « FA Couverture » depuis septembre 2017 et enfin la partie du milieu par la société « Falco ». Après huit ans d'inactivité ce bâtiment, acquis par la municipalité début 2016, reprend vie et apporte de nouvelles activités économiques sur la commune. Ce qui était bien l'objectif de l'équipe municipale.

L'année 2017 aura aussi été rythmée par la réflexion autour du projet de commune nouvelle avec nos amis Meilleréens. Le support vidéo présenté aux réunions publiques début novembre est visible sur le site internet de la commune, rubrique projet commune nouvelle. Je vous invite à le consulter ainsi que le courrier, distribué dans vos boîtes aux lettres (début décembre), répondant aux questions les plus fréquemment posées. Si certaines interrogations subsistent, l'équipe municipale est à votre disposition pour y répondre.

Comme de coutume ce bulletin offre une vitrine aux associations communales. Merci à vous tous pour votre engagement synonyme d'animations communales. Le dynamisme des membres qui se démènent sans relâche apporte un réel atout à notre commune.

Quelques changements sont à noter au niveau du personnel : Jean-Luc Leclerc quitte son poste pour une évolution de carrière en rejoignant la commune de Moisdon-la-Rivière. Je lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions. Il est remplacé par Patrick Bihan, en contrat depuis février 2017. Amélie Sébile vient quant à elle d'intégrer le restaurant scolaire pour pallier au départ en retraite de Marie-Odile. Bienvenue à ces deux nouveaux agents.

Marie-Odile Baran, quitte donc le poste qu'elle occupait au sein du restaurant scolaire depuis plus de trente ans. Un grand merci à elle pour son implication au sein de « sa cantine » elle y était comme chez elle. Je lui souhaite bonne route et je n'ai aucun doute sur le fait qu'elle fera partie des retraités « hyperactifs ».

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune que j'invite particulièrement à la cérémonie des vœux le 14 janvier pour venir échanger avec nous.

Pour terminer j'ai une pensée pour les personnes souffrantes et les familles qui ont perdu un proche, qu'elles soient assurés de mon soutien.

Je remercie la commission communication pour la préparation de ce bulletin et l'ensemble de l'équipe municipale et le personnel communal pour leurs implications.

Ils s'associent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2018, qu'elle soit pleine de réussite, de bonheur et synonyme de santé pour vous et vos familles.

Sébastien CROSSOUARD, Maire

INVITATION AUX VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité est heureuse de convier l'ensemble des Alvernes à la cérémonie des vœux qui se déroulera le

Dimanche 14 janvier 2018 à 11 heures
à la salle L'Asphodèle

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 22 MAI 2017

INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS

M. Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture du 15 mars 2017 concernant les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} février 2017 :

Considérant le nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'état, et des personnels des collectivités territoriales,

Considérant qu'une nouvelle délibération, applicable rétroactivement au 1^{er} février 2017, est nécessaire pour remplacer les délibérations 14-04-26 et 27 du 08 avril 2014 fixant respectivement les indemnités du maire et des adjoints en faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, compte tenu de l'importance démographique de la commune, au taux maximal de 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire, compte tenu de l'importance démographique de la commune, au taux maximal de 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

RÉVISIONS DES LOYERS DE 2 LOGEMENTS 8 RUE DES ROCHERS DU VAL

Suite au départ du RAP, locataire d'un T3, 8 rue des Rochers du Val, il est proposé de réviser le loyer de ce T3. A l'occasion de ce départ, c'est le T4 même adresse, qui va devenir vacant, l'actuel locataire souhaitant s'installer dans le T3 au 1^{er} juin prochain. Il est proposé de revoir également le loyer du T4.

Concernant le T3, adresse postale : 8, rue des Rochers du Val, entrée « 3, rue du 8 mai 1945 », qui va être entièrement rééquipé avec les chauffages de l'ex-Salle St Henri, la mise en location est proposée pour 400 €.

Concernant le T4, après rénovation, la mise en location est proposée pour 500 €, cependant après réflexion, l'assemblée est invitée à se prononcer soit pour 490 €, soit pour 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la révision du loyer du T3, (61,28 m²) à hauteur de 400€ mensuels, à l'unanimité.
- la révision du loyer du T4, (91,72 m²) à hauteur de 490€ mensuels (7 voix pour, 5 voix pour 500 € et 1 contre la revalorisation).

ESPACE ARTISANAL DES ARDOISÈRES : MISE EN LOCATION DE LA PARTIE EST

Vu la délibération 16-01-04 du 18 janvier 2016 décidant de l'ouverture du bâtiment 15 rue de la Barre David en « pôle d'activités artisanales », et de la location de son tiers Ouest,

Vu la demande de M ARNAUD FEUVRIE FA COUVERTURE, la Cantrais à ERBRAY reçue par M le maire, pour la location du tiers Est à partir du 1^{er} août 2017,

A l'identique des bases retenues pour la location du tiers Ouest,

il est proposé à l'assemblée un montant de loyer commercial de 520 € correspondant aux 325 m² de la partie Est à 1,60 € le m² ainsi que,

la rédaction du bail commercial par Me Alain HUNEAU de Châteaubriant avec la moitié des honoraires pour le bailleur (la mairie) et la moitié pour le locataire,

Principales délibérations du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et une abstention de :

- la location de la partie Est de l'espace artisanal des Ardoisières soit 325 m² à partir du 1^{er} août 2017 pour 520 € mensuels,
- la rédaction du bail commercial par Me Alain HUNEAU de Châteaubriant avec la moitié des honoraires pour le bailleur (la mairie) et la moitié pour le locataire,
- donner mandat à Mr le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette location.

ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES : CONSULTATION POUR MODIFICATIONS DE FAÇADES ET CRÉATION PRÉAU

M le Maire expose les résultats de la consultation suivants :

Travaux	Entreprise	Montant HT
Façade :		
-bardage face sud	DELAUNAY Erbray	3 014.93
	Sté AUNETTE Frères Villepot	5 858.00
-menuiseries extérieures	DELAUNAY	3 248.44
	ASTS AUNETTE Châteaubriant	4 130,00
Création bureau à l'intérieur 6x4 :		
ossature, plancher, cloison, porte	DELAUNAY Erbray	7 124.50
Extension préau :		
-charpente bois et bardage	DELAUNAY	12 080.21
-charpente métallique et bardage	Sté AUNETTE Frères	15 709.00
Clôture en limite de surface béton		
génie civil pour portail coulissant, portail coulissant et clôture	ASTS AUNETTE Châteaubriant	6 912.30
Élévation bloc de chaînage	MJP BOURRIGAUD Riaillé	347.00

Après avoir expliqué les différents devis, il propose de retenir tous les devis DELAUNAY, le devis AUNETTE pour la clôture et le devis MJP BOURRIGAUD pour élévation d'un rang de parpaings, correspondants aux devis les moins-disants, soit au total un montant de travaux de 32 727,38 € HT pour la réhabilitation de la partie Est du bâtiment espace artisanal des Ardoisières.

A noter que différents travaux viendront s'ajouter à cette 1^{ère} enveloppe de dépense : raccordements électriques, raccordement eau potable et eaux usées, création de sanitaires ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de retenir les devis tels qu'énumérés pour un montant total HT de 32727,38 €
- dit que ces dépenses seront inscrites à l'opération 329 chapitre 21.
- autorise M le maire à signer ces devis pour lancer les travaux, afin de pouvoir mettre en location au 1^{er} août prochain.

CONSULTATION MURS DE SÉPARATION BOULANGERIE/PARKING ET PASSAGE MAIRIE/ BIBLIOTHEQUE

M le Maire expose les résultats de la consultation concernant le mur de séparation boulangerie/parking sur 20 ml :

Principales délibérations du Conseil Municipal

Entreprise	Montant €/HT
LANDRON MARTIN Vritz	6 223,16
LAVANDIER Châteaubriant	7 386,45
MJP BOURRIGAUD RIAILLE	6 820,91

Considérant les résultats de cette consultation, et sachant qu'un second mur de séparation de 40 m doit être édifié pour le passage mairie/bibliothèque :

- il est rappelé qu'un agent CAE-CUI a été recruté, en particulier pour seconder les services techniques dans ces travaux malheureusement interrompus pour cause d'arrêt de maladie, et que les 1ers matériaux ont déjà été achetés,

aussi, l'entreprise MJP Bourrigaud a été sollicitée pour la seule réalisation des travaux compte tenu de son taux horaire 35,50 €, sans fourniture des matériaux.

L'entreprise a répondu favorablement et a évalué le travail à 40 heures, soit un coût de 1420 € HT étant entendu que l'entreprise serait secondée par un agent de la commune.

Un devis établi par GEDIMAT Craon (53) pour la fourniture des matériaux pour les 2 murs s'élève à 4 239,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de confier la réalisation du mur de séparation boulangerie/parking à l'entreprise MJP BOURRIGAUD de Riaillé sur la base de 40 heures à 35,50 €/heure;
- de l'achat des matériaux en direct à GEDIMAT pour 4 239,24 € HT,
- de confier également à l'entreprise MJP BOURRIGAUD, dans les mêmes conditions, la réalisation du mur du passage mairie/bibliothèque

DÉCISIONS

DIA Place St Henri et Rue Molière :

M le maire porte à la connaissance de l'assemblée la DIA reçue le 22 mai 2017 pour les parcelles cadastrées A 1433 et 1542 Place St Henri et A 439, 1431, 1432 et 437 rue Molière d'une contenance totale de 3151 m² et pour lesquelles la commune renonce à son droit de préemption.

Boulangerie-épicerie/ marché lot 14 électricité-CEI-VMC :

En complément de la délibération 17 04 03 du 24 avril 2017 et des travaux d'isolation décidés à cette date pour remédier aux problèmes de chaleur à la boulangerie-épicerie, signature d'un avenant négatif de 819 € HT au lot 14 du marché boulangerie-épicerie confié à l'entreprise TOUT'ELECT de Pannecé après accord avec le Maître d'œuvre Gilbert MASSON correspondant :

- aux travaux supprimés par rapport au marché (tourelle d'extraction, hotte sur plonge) pour un montant de 3075 € HT et
- aux travaux supplémentaires (carillons, passage filerie, détecteurs de fumée) et notamment installation d'un système d'extraction d'air pour un montant total de 2256 € HT

Salle multifonctions / travaux de fondation de clôture PECOT :

paiement d'une facture de 320,63 € TTC à la SARL PECOT de St Julien de VOUVANTES pour la réalisation de fondations en attente de la pose d'un portail à la salle multifonctions 4 rue du Don.

SÉANCE DU 19 JUIN 2017

CANTINE MUNICIPALE : CHOIX DU PRESTATAIRE LIAISON FROIDE

Vu la délibération 16 07 09 du 06 juillet 2016 pour prolonger d'un an le marché de fourniture en liaison froide confié initialement à Océane de restauration pour 3 années de 2013 à 2016,

Arrivée de Mme Nathalie TROCHU

Toujours dans l'objectif de futures mutualisations ou groupements de commandes avec les communes voisines, M le maire explique que la consultation pour fourniture en liaison froide pour 1 année reconductible 2 fois a donné les résultats suivants :

Principales délibérations du Conseil Municipal

Entreprises / Prix des prestations €/HT	Océane de Restauration VANNES (56)	Restauria ANGERS (49)	Convivio BEDEE (35)
Pour 3450 repas enfants/an	6 941,40	8 728,50	excusé
Pour 50 repas adultes/an	187,25	164,50	

Considérant la qualité des prestations et fournitures proposées, pour les deux prestataires,

Considérant les références des deux entreprises et leurs propositions innovantes,

Arrivée de M Jean Bernard BIDAUD

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soumise par Océane de Restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de retenir Océane de Restauration à compter de la rentrée 2017, selon les éléments ci-dessus,
- de donner mandat à M le maire pour la signature du marché.

SALLE MULTIFONCTIONS : ATTRIBUTION D'UN NOM

Depuis son ouverture, en 2010, la salle multifonctions attend un nom.

Après lecture des différentes propositions reçues en mairie, il est proposé de la dénommer désormais « salle l'Asphodèle ».

L'asphodèle blanc est une liliacée de grande taille, très rependue dans une moitié Sud de la France mais aussi dans la campagne Alverne, en particulier sur le site de la Forge et le long du « sentier de la Lande du Don » ou elle commence à pousser vers la fin mars, sa tige peut alors atteindre facilement la respectable hauteur d'un mètre cinquante. L'asphodèle est une espèce classée et protégée dans la France entière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer la salle multifonctions sise 4 rue du Don « salle l'Asphodèle ».

SALLE MULTIFONCTIONS ACQUISITION DES PARCELLES ATTENANTES A 483, 1492 ET 1493

M le maire rappelle à l'assemblée la proposition de vente reçue de M Philippe RIGAUX pour ses parcelles A483, 1492 et 1493 attenantes à la salle multifonctions : évoquée lors du conseil municipal du 03/10/2016 l'affaire a ensuite été ajournée au conseil municipal du 05/12/2016, faute d'accord financier.

Après réflexion, M Philippe RIGAUX a fait connaître qu'il acceptait la proposition de la commune soit 10 000 € nets pour les 1270 m² concernés, classés en « réserve pour espace public » au PLU.

M Philippe RIGAUX quitte l'assemblée.

Considérant l'intérêt pour la commune à disposer d'un espace adossé à la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de l'acquisition de ces parcelles A483, 1492 et 1493 pour 10 000 € hors frais.
- que l'acquisition et les frais de notaires seront portés à l'opération 340 article 2111 Acquisition foncières du BP 2017.
- de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette acquisition.

M Philippe RIGAUX rejoint l'assemblée

FDGDON : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES

Dans la continuité de la délibération du 15 septembre 2015 prise pour permettre d'inciter les particuliers à faire détruire les nids de Frelons asiatiques par une prise en charge financière de la Commune à hauteur de 50% du coût de la destruction,

Principales délibérations du Conseil Municipal

Considérant que ce coût comprend les frais de déplacement, la main d'œuvre et les produits et que le demandeur doit informer au préalable la mairie afin que l'interlocuteur municipal référent puisse, après expertise, en informer la FDGDON 44,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire M Dominique DAUFFY et M Samuel PLOTEAU interlocuteurs référents.
- d'adopter la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique jointe en annexe qui définit les conditions techniques, administratives et financières et signer les éventuels avenants à intervenir,
- de participer à hauteur de 50% du coût de la destruction des nids,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DÉCISIONS

Voirie : Attribution des travaux **Point A Temps Automatique (PATA)** à la Société Colas de Rezé pour 8 255€00 HT (13 tonnes à 635€/T) suite à la mise en concurrence avec l'entreprise Sauvager TP qui proposait 650€/T.

Assainissement / consultation pour épandage des boues : en attente du rapport de l'étude de valorisation des boues en épandage agricole et plan d'épandage confiée à SEDE ENVIRONNEMENT M le maire informe que le volume des boues qui lui a été communiqué est double par rapport à l'épandage effectué en 2006. SEDE ENVIRONNEMENT a d'ores et déjà proposé un devis d'épandage.

Un second devis va être sollicité auprès de VALBE qui était intervenu en 2006.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2017

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

M le maire informe que suite au conseil municipal du 19 juin 2017, la commune a été sollicitée pour nommer un délégué à l'AMADPA / SSIAD de Moisdon la Rivière et que Mme Marie-France JOLY accepte de représenter la commune, il demande si le conseil municipal approuve cette désignation. L'assemblée répond favorablement, puis le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION EN DÉLAISSÉ DU CHEMIN RURAL N°49 DIT DE LA PETITE HAIE

Arrivée de M Guillaume GRIPPAY

Par courrier du 19 mai 2017, M Guillaume JALABER sollicite la commune pour l'acquisition d'une bande de terrain en bordure immédiate de sa propriété, coté route, à la Petite Haie.

La demande déjà abordée lors de la réunion du 22 mai 2017 est à nouveau soumise à l'assemblée après constat sur site de la possibilité de cette cession sans préjudice pour l'utilisation du chemin.

En effet après réalisation d'un plan sommaire par le bureau JCLMO, il apparaît que l'utilisation du chemin n'est en rien compromise si cette bande de terrain d'environ 300 m² est cédée au pétitionnaire, puisqu'il s'agit d'un délaissé déjà utilisé comme tel par l'intéressé.

-**Considérant** que la portion de chemin concernée n'est pas affectée à l'usage public et que son utilisation par le pétitionnaire est déjà effective, de même que son entretien.

-Considérant que l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune, apparaît bien comme la meilleure solution, dans la mesure où aucune servitude ou droit de passage n'est attaché à cette portion de chemin,

Considérant les tarifs délibérés le 8 juin 2015 « tarifs des chemins communaux 15-06-11 », notamment celui des chemins empierrés à 1 € le m²,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de l'aliénation de cette portion de chemin du domaine privé de la commune,
- d'accepter la vente de cette portion de chemin à Monsieur Guillaume JALABER à 1 € le m²,
- que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge du pétitionnaire,
- de donner mandat à M le Maire pour signer l'acte de mutation.

Principales délibérations du Conseil Municipal

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CURAGE ET ÉPANDAGE DES BOUES DES 3 LAGUNES

M le Maire explique que suite au plan d'épandage des boues des lagunes et dossier de déclaration correspondant réalisés par SEDE Environnement Ancenis, une consultation a été lancée pour le curage et l'épandage des boues.

Sachant que le volume total de boues mesuré dans les trois lagunes est de 1561 m³, le volume global des boues à extraire des lagunes est estimé à 1700 m³ en tenant compte d'un volume d'eau résiduel permettant le pompage des boues.

Sachant que l'épandage sera réalisé sur six parcelles dans un périmètre inférieur à 5 km, la consultation a donné les résultats suivants :

Offres	Montant de prestation €/TTC
VALBE Vannes	18 012,50
SEDE Nantes	23 485,00

Considérant l'analyse de ces propositions et l'absence de différence notable entre les deux, si ce n'est le prix,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir VALBE Vannes pour ces travaux de curage et épandage à réaliser en conformité avec le dossier de déclaration, pour un montant de 18 012,50 € TTC.
- de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette opération.

DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LES TRAVAUX À L'ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES

Considérant les travaux à réaliser à l'Espace Artisanal des Ardoisières en modifications de façades et création préau, pour la location du tiers Est du bâtiment,

Considérant que ces travaux pourraient être éligibles à un fonds de concours de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, selon les modalités d'attribution prévues par délibération de la CCCD du 28 mars 2017,

Il est proposé d'adopter le tableau de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes	
Désignation	HT/€	TTC/€	Organismes	Montant/€
Façade :				
-bardage face sud	3 014.93	3 617,92		
-menuiseries extérieures	3 248.44	3 898,13		
Création bureau à l'intérieur 6x4 *	7 124.50	8 549,40		
Extension préau :				
-charpente bois et bardage	12 080.21	14 496,25		
-élévation bloc de chaînage	347.00	416,40	Fonds de concours CCCD	26 670,00
Clôture en limite de surface béton			Commune auto finan- cement	11 430,00
génie civil pour portail cou- lissant, portail coulissant et clôture	6 912.30	8 294,76		
<i>Ss total</i>	<i>32 727.38</i>	<i>39 272.86</i>		

Principales délibérations du Conseil Municipal

Imprévus	1 622,62	1 947,14		
Compteurs électriques x2	2 500,00	3 000,00		
Branchement Eau potable	1 250,00	1 500,00		
<i>Ss total txv supplément</i>	<i>5 372,62</i>	<i>6 447,14</i>		
Total	38 100,00	45 720,00		38 100,00

Considérant :

- que le financement de ces travaux s'ajoute à l'acquisition du bâtiment 117 500,84 € le 21 octobre 2015 dont 67 500,84 € déboursés par la commune, pour relancer l'artisanat,
- que le loyer perçu pour la partie Ouest du bâtiment depuis mai 2016 (500 € mensuel), serait complété par le loyer attendu pour la partie Est fixé à 520 € mensuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le tableau prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval pour l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 26 670 € à valoir sur la réalisation de travaux de réhabilitation pour mise en location de la partie Est du bâtiment « espace artisanal des Ardoisières »

DERNIÈRES DÉCISIONS

Mur de l'église : signature du devis MJP Bourrigaud Riaillé de 701,40 € TTC pour réparation du muret endommagé suite au sinistre du 13 juin dernier.

Réseaux EU et EP : signature d'un devis SUEZ Ombrée d'Anjou de 1 356 € TTC pour l'inspection des réseaux EU et EP rue Bernard du Treuil (150 ml), préalable aux travaux de la rue,

Arrivée de M David MENARD

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

M le maire informe :

- 1) que le montant de fonds de concours porté sur la délibération 17 07 03 est erroné. Il convient de rapporter la délibération « demande de financements pour travaux à l'Espace Artisanal des Ardoisières » compte tenu du tableau de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes	
Désignation	HT/€	TTC/€	Organismes	Montant/€
Façade :				
-bardage face sud	3 014,93	3 617,92		
-menuiseries extérieures	3 248,44	3 898,13		
Création bureau à l'intérieur 6x4 *	7 124,50	8 549,40		
Extension préau :				
-charpente bois et bardage	12 080,21	14 496,25		
-élévation bloc de chaînage	347,00	416,40	Fonds de concours CCCD	15 688,00
Clôture en limite de surface béton			Commune auto-financement	22 412,00
génie civil pour portail coulissant, portail coulissant et clôture	6 912,30	8 294,76		
<i>Ss total</i>	<i>32 727,38</i>	<i>39 272,86</i>		

Principales délibérations du Conseil Municipal

Imprévus	1 622,62	1 947,14		
Compteurs électriques x2	2 500,00	3 000,00		
Branchement Eau potable	1 250,00	1 500,00		
<i>Ss total tvx supplément</i>	<i>5 372,62</i>	<i>6 447,14</i>		
Total	38 100,00	45 720,00	Total	38 100,00

Après avoir entendu ce qui précède, le conseil municipal décide :

- d'adopter le tableau prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval pour l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 15 688 € à valoir sur la réalisation de travaux de réhabilitation pour mise en location de la partie Est du bâtiment « espace artisanal des Ardoisières »

2) qu'il conviendrait d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'accord de principe donné le 24 avril 2017 à Atlantique Habitations pour une garantie d'emprunt (délibération 17-04-04).

Ceci étant précisé et accepté, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ATLANTIQUE HABITATIONS : GARANTIE D'EMPRUNT

Par courrier du 11 septembre 2017, Atlantique Habitation sollicite la garantie de la commune à 100 % pour les emprunts ci-dessous, destinés au financement de la réhabilitation de 7 logements sociaux aux Ardoisières :

- emprunt P.A.M. de 10 900 € (durée 15 ans),
- emprunt P.A.M. de 104 700 € (durée 25 ans),

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- L'assemblée délibérante de la commune du Grand Auverné accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 115 600 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 66958 constitué de 2 lignes du Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

MUTUELLE INTERCOMMUNALE

Les résultats de l'enquête adressée à l'ensemble de la population de la communauté de communes ont été analysés et la commune du Grand Auverné doit confirmer si elle désire intégrer le futur appel à partenariat auprès des assureurs et mutuelles.

Considérant l'intérêt de la population Alverne dont le taux de réponse à l'enquête est de 20 %,

Considérant que cette consultation sera sans engagement financier pour les communes et qu'elle aura pour objectif de négocier les tarifs de complémentaire santé, grâce à un volume potentiel de population, chaque habitant étant ensuite libre de contracter avec le prestataire sélectionné suite à cet appel à partenariat.

Le Conseil Municipal souhaite intégrer le futur appel à partenariat

Principales délibérations du Conseil Municipal

LOYERS ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES.

Considérant le loyer versé par ATELIER MODULO pour la location de la partie OUEST de l'espace artisanal des Ardoisières,

Considérant les travaux en cours pour la partie OUEST et l'accueil du nouveau locataire FA COUVERTURE depuis le 1^{er} septembre 2017,

Considérant qu'en l'absence d'ouverture de nouveaux compteurs électriques ATELIER MODULO a accepté de fournir l'électricité nécessaire autant pour les besoins des travaux que pour la période d'attente de compteur pour FA COUVERTURE,

M le maire propose à l'assemblée qu'une gratuité d'un mois de loyer, soit 500 €, soit offerte à ATELIER MODULO en dédommagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- qu'une gratuité d'un mois de loyer soit 500 € correspondant au mois d'octobre 2017 soit offerte à ATELIER MODULO en dédommagement des charges électriques qu'il aura engagées à la place de la commune, pour la période transitoire avant installation de nouveaux compteurs.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CC CHÂTEAUBRIANT DERVAL

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté, à l'unanimité de ses membres, des modifications statutaires lors sa séance du 26 septembre dernier.

Celles-ci portent d'une part, sur le transfert de la nouvelle compétence GEMAPI et d'autre part, sur le nombre de compétences devant être exercées par la Communauté de Communes pour continuer à bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée.

Les statuts modifiés de la Communauté de Communes doivent désormais faire l'objet d'une présentation au sein de chacun des conseils municipaux des 26 Communes dans un délai maximum de 3 mois. Ils devront recueillir l'adhésion d'au moins 2/3 des Communes représentant 50% de la population ou 50% des Communes représentant 2/3 de la population.

Modification statutaire en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI

L'exercice au 1er janvier 2018 du groupe de compétences relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) va conduire la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval à être l'acteur de la gouvernance d'une grande partie des missions du grand cycle de l'eau prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Afin de garantir la cohérence de mise en œuvre de ces missions et éviter un partage complexe de l'exercice de cette compétence entre communes et intercommunalités, il vous est proposé de compléter le transfert des compétences obligatoires par les compétences facultatives suivantes :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- La lutte contre la pollution ;
- Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- Aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Pour rappel, le groupe de compétences obligatoires relatif à la GEMAPI figurant dans les statuts en vigueur de la Communauté de Communes comprend les compétences suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

Principales délibérations du Conseil Municipal

- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Modification statutaire en lien avec le maintien du bénéfice de la DGF bonifiée

Au 1er janvier 2018, afin de continuer de bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée de l'Etat, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval doit exercer au moins 9 groupes de compétences en entier parmi les 12 suivantes, définis par l'article 65 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) :

- 1° Actions de développement économique ;
- 2° Aménagement de l'espace communautaire ;
- 3° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- 4° Politique du logement social d'intérêt communautaire ;
- 4° bis Politique de la ville ;
- 5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- 6° Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire ;
- 7° Assainissement collectif et non collectif ;
- 8° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- 9° Création et gestion de maisons de services au public ;
- 10° Eau ;
- 11° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les statuts actuels de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval prévoient bien qu'elle exerce au 1er janvier 2018, 9 de ces 12 groupes de compétences, à savoir :

- 1° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- 2° Aménagement de l'espace communautaire
- 3° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- 4° Politique du logement social d'intérêt communautaire
- 4° bis Politique de la ville
- 5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- 6° Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire
- ~~7° Assainissement collectif et non collectif (compétence non comptabilisée car exercée pour partie)~~
- 8° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ~~9° Création et gestion de maisons de services au public~~
- ~~10° Eau~~
- 11° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Toutefois, par courrier en date du 30 juin 2017, les services de l'Etat ont indiqué à tous les établissements publics de coopération intercommunale, que le groupe de compétences « aménagement de l'espace communautaire » ne pourra pas être comptabilisé parmi les 9 groupes de compétences à exercer dès lors que les communes membres se sont opposées au transfert de la compétence PLUI.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval étant dans cette situation puisque 22 de ses 26 communes se sont exprimées contre le transfert de cette compétence à l'intercommunalité, elle ne comptabilisera donc pas au 1er janvier 2018 les 9 groupes de compétences requis pour le maintien de la DGF bonifiée.

Dans ces conditions, il vous est proposée d'inscrire une compétence supplémentaire dans les statuts de la Communauté de Communes, à savoir la création et la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Par ailleurs, dans un souci de consolider juridiquement la prise en compte de ces 9 groupes de compétences, il vous est également proposé, à l'occasion de cette modification, d'en reprendre précisément la rédaction telle que notifiée dans l'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La proposition de statuts modifiés est annexée à la présente délibération.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Par ailleurs, la Communauté de Communes, pour l'exercice de certaines missions en lien avec la compétence GEMAPI, peut être amenée à solliciter le concours de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine. En ce sens, la Communauté de Communes sollicite l'accord de ses communes membres pour adhérer audit syndicat.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, ci -annexés,
- de donner son accord sur l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine pour l'exercice de certaines missions en lien avec la compétence GEMAPI.

CC CHATEAUBRIANT DERVAL/ BIBLIOTHÈQUE : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE PRESTATIONS

Cette convention a pour objet de permettre le remboursement par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval au profit de la Commune du Grand-Auverné des prestations assurées par les services de cette dernière pour le compte de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval à compter de la date de signature de la présente convention.

Les prestations concernent l'entretien ménager du bâtiment Bibliothèque ouvert le 30 septembre 2017, 2 bis Place St Henri, à raison de deux heures par semaine.

La présente convention prendra en compte le remboursement des frais liés aux prestations susmentionnées. Il s'agira notamment des frais liés au coût du personnel employé pour les missions susvisées, au prorata du temps passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la convention de remboursement de prestations lié à l'entretien ménager de la bibliothèque telle que présentée ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M le Maire informe :

a) Du fait de l'entretien de la bibliothèque, le poste d'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments doit passer de 5h à 7h hebdomadaires. Cette augmentation étant supérieure à 10 %, il convient d'obtenir l'avis préalable du comité technique départemental qui a été saisi et rendra sa décision le 27 novembre prochain. Les heures réalisées avant cette date seront payées en heures complémentaires.

Par ailleurs, après réunion de la commission scolaire – petite enfance :

b) Compte-tenu du départ en retraite de Mme Marie-Odile BARAN, le poste d'adjoint technique en charge de la responsabilité du service restauration revient à partir du 1^{er} novembre 2017 à Mme Nadine BODIER pour 12 heures hebdomadaires les semaines d'école (annualisées), contre 13 heures précédemment du fait de la baisse d'effectif.

c) L'adjoint technique en charge du poste de second à la cantine municipale est en cours de recrutement pour 5 heures hebdomadaires les semaines d'école (annualisées).

d) Le poste d'adjoint d'animation en second, 5h40 les semaines scolaires (annualisées), est non pourvu depuis le 9 octobre dernier du fait du faible effectif depuis la rentrée de septembre.

e) Le poste d'adjoint d'animation en charge de la responsabilité de l'accueil périscolaire 14h par semaine scolaire (annualisées) est assuré momentanément par Mme Nadine BODIER en l'absence de Mme Mireille BOURDY.

f) Le poste d'adjoint technique Territorial à temps plein, vacant du fait de l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, sera pourvu suite au recrutement de M Patrick BIHAN à l'échéance de son Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, le 28/11/17, pour le remplacement M Jean Luc LECLERC qui a demandé sa mutation au 31 décembre 2017.

Le tableau des effectifs serait le suivant :

Principales délibérations du Conseil Municipal

CADRES OU EMPLOIS 01/11/2017	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE (heures et minutes)	POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 h	80%
Rédacteur -----	B	1	35 h	100%
FILIERE TECHNIQUE				
<i>bâtiments voirie</i>				
Adjoint technique territorial principal de 1re classe.	C	1	35 h	100%
Adjoint technique territorial principal de 2e classe.	C	1	35 h	100%
Adjoint technique territorial ----- <i>Restauration – entretien des bâtiments</i>	C	1	35 h	100% au 28/11/17
Adjoint technique territorial -----	C	1	9 h 9 mn	100%
Adjoint technique territorial -----	C	1	3 h 49 mn	100%
Adjoint technique territorial -----	C	1	7h	100% 1 ^{er} /12/2017
FILIERE ANIMATION				
Adjoint territorial d'animation ----	C	1	10 h 40 mn	100%
Adjoint territorial d'animation ----	C	1	4 h 19 mn	non pourvu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce tableau des effectifs qui pourra être transmis après avis du Comité Technique Départemental.

CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Les archives municipales sont étroitement encadrées par les textes. (*Code général des collectivités territoriales : article L 2321-2 et R 1421-1 et suivants ... «les communes sont propriétaires de leurs archives ... en assurent la conservation et la mise en valeur. [Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, art. 66, al. 1]*)

Rôle des communes. Elles en assurent la conservation et la mise en valeur (art. L 212-6). Plus précisément, elles les conservent, les trient, les classent et, dans certaines conditions, les éliminent. **Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire** (art. L 2321-2, 2° du CGCT).

Responsabilité du maire. Le maire est responsable des archives municipales aussi bien comme exécutif de la collectivité locale que comme agent de l'Etat.

En tant que responsable de ces archives, M le maire soumet à l'assemblée un devis de 4 490 € pour la réalisation du classement des archives communales par M Christophe QUENTIN Archiviste-Historien indépendant qui travaille en collaboration avec les Archives Départementales de Loire-Atlantique. Ce devis prévoit 2 mois et demi de travail de classement selon l'évaluation du fonds de documents effectuée sur place par M QUENTIN.

A titre de comparaison ce sont 3 mois qui ont été nécessaires pour la commune de la Meilleraye de Bretagne où il vient de terminer la même mission.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Cet archivage pourrait être effectué à partir du 14 mai 2018.

L'achat des fournitures nécessaires au classement est à prévoir en plus au BP 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de M Christophe QUENTIN Archiviste-Historien, pour le classement des archives communales à hauteur de 4 490 €
- de l'inscription de cette dépense au BP 2018 section de fonctionnement.

SYDELA : EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE BERNARD DU TREUIL ET PARKING

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue Bernard du Treuil et de la création du parking attenant, derrière la boulangerie, une étude de faisabilité avait été sollicitée par la mairie auprès du SYDELA pour l'effacement des réseaux (réseau basse tension, éclairage public et téléphone).

En réponse communiquée dès le 20 mars 2017, le SYDELA estimait la participation financière de la commune à 14 258,51 € TTC en complément de sa propre participation évaluée à 25 853,62 €.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal doit donner son accord pour le lancement de l'étude d'exécution de ces travaux d'effacement qui donnera un chiffrage plus précis et permettra l'inscription de ces travaux au prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer l'étude d'exécution

DERNIÈRES DÉCISIONS

SALLE L'ASPHODÈLE : signature d'un devis **SDI enseigne Châteaubriant** de 1 083,72 € TTC pour réalisation et pose d'une enseigne au nom de la salle ainsi que d'un panneau descriptif sur «**l'Asphodèle** » pour l'entrée.

JARDIN D'ESSENCES « PLANTATIONS RD2 : le choix des plantes n'est pas encore arrêté.

MURS BOULANGERIE ET PASSAGE MAIRIE-BIBLIOTHÈQUE : signature d'un devis EURL MAT'ENDUIT Saffré de 5 623,20 € TTC pour enduit monocouche finition grattée sur les 2 murs, (2244 € pour la boulangerie et 3 379,20 pour le passage)

PASSAGE MAIRIE-BIBLIOTHÈQUE : acquisition d'un portillon d'une valeur de 279 € chez Bricomarché pour passage chez M Roger Chapeau.

DIA 15 RUE DE LA CORNE DU CERF : la commune renonce à son droit de préemption.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018

Conformément à la convention établie avec VEOLIA en 2012, la commune est invitée à faire connaître la revalorisation des redevances assainissement qui seront recouvrées par cette société au profit de la collectivité en 2018.

Considérant les besoins futurs d'extensions du réseau d'assainissement collectif, il est proposé une revalorisation de la redevance comme suit :

Redevance assainissement	€/2017	€/2018
Prix au m3 eau consommée	1,70	1,75
Part abonnement fixe	35,00	37,50
Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés à l'eau potable*	68,00	70,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs **	103,00	107,50

Principales délibérations du Conseil Municipal

*Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m³ à 1,75€ ,

**rejet eaux usées majoré de la part abonnement fixe de 37,50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 4 abstentions :

- d'adopter les redevances 2018 tel que prévu au tableau ci-dessus.

CONSTITUTION DES GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS MUTUALISÉS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES. MARCHÉ COMMUN TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Afin de remplir les objectifs fixés par le schéma de mutualisation adopté à la fin de l'année 2015, plusieurs conventions créant un groupement de commandes devront être formalisées, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, entre la communauté de communes et les communes membres intéressées.

Ainsi, un groupement de commande, associant plusieurs communes de l'ancien secteur du Castelbriantais et la communauté de communes, a été lancé prévoyant un audit commun pour les contrats de téléphonie et d'internet. Au terme de cette étude, il apparaît opportun de lancer une consultation pour la passation d'un contrat commun entre la communauté de communes et dix-sept communes membres. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer une convention de groupement de commandes.

La convention prévoit le lancement d'un marché formalisé. Elle est conclue pour la durée du marché. Une fois la mise en concurrence terminée, chaque commune disposera d'un contrat individualisé. Désignée collectivité coordinatrice, la communauté de communes est chargée de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence et de la signature du marché avec les attributaires, étant précisé que leur désignation sera précédée d'une réunion d'information avec l'ensemble des communes membres.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi décrite,

TRAVAUX DE RÉHABILITATION - CRÉATION DE PARKING RUE BERNARD DU TREUIL POUR MISE EN SECURITE DE L'ECOLE ET DEMANDES DE FINANCEMENTS

Suite aux travaux de la boulangerie, la rue Bernard du Treuil, particulièrement sollicitée doit être réhabilitée et sécurisée par l'aménagement d'un parking qui rejoindra la Grande Rue.

L'assemblée est invitée à prendre connaissance des devis estimatifs transmis par le bureau de maîtrise d'œuvre JCLMO pour ces travaux :

- aménagement du parking (réseau EP, terrassement, enduit, signalisation et marquage) pour 28 520 € HT soit 34 224 € TTC
- aménagement de la rue Bernard du Treuil (réseau EP, terrassement, enduit, signalisation et marquage) pour 74 714 € HT soit 89 656,80 € TTC

A ces aménagements s'ajoutent les travaux d'effacement des réseaux (réseau basse tension, éclairage public et téléphone) soumis en réunion du 16 octobre dernier qui suite à l'étude d'exécution sont estimés par le SYDELA à 27 769,03 € HT ramenés à 10 900,93 € à la charge de la commune, non éligibles, mais à prendre en compte dans l'opération

Ces aménagements permettront de créer une zone d'échanges limitée à 20km/h pour sécuriser la sortie de l'école (15 rue Bernard du Treuil) et l'accès à la boulangerie-épicerie (angle de la rue Bernard du Treuil = 18 Grande rue).

Le trajet pédiibus des élèves de l'école sera conforté par un cheminement piéton traversant le parking pour rejoindre la bibliothèque / périscolaire (2 bis Place St Henri) et la salle multifonctions l'Asphodèle / cantine (4 rue du Don).

Considérant ces éléments, il est proposé de solliciter les aides financières auxquelles cette opération pourrait être éligible selon le tableau de financement prévisionnel suivant :

Principales délibérations du Conseil Municipal

Postes de dépenses	€/HT	€/TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Aménagement du parking	28 520	34 224	Etat DETR	36 132	35%
Aménagement de la rue Bernard du Treuil	74 714	89 657	Etat FSIL	20 648	20%
			commune	46 454	45%
Travaux éligibles	103 234	123 881	Sous total	103 234	100%
Effacement des réseaux	10 578	10 901	Commune	10 578	
Total prévisionnel	113 812	134 782		113 812	

le conseil municipal est invité à prendre sa décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve l'avant projet tel que présenté pour un montant de travaux estimatifs éligibles de 103 234 € HT soit 123 881 € TTC
- donne mandat à M le maire pour lancer le marché correspondant à cette opération pour une réalisation 1^{er} semestre 2018
- donne mandat à M le maire pour signature de la convention avec le SYDELA.
- Sollicite les financements tels qu'énoncés ci-dessus.

EXTENSION DES RÉSEAUX EU ET EP RUE TARTIFUME

En prévision des opérations à inscrire aux budgets 2018 et afin de regrouper les marchés, l'assemblée est invitée à prendre connaissance de l'estimatif des travaux transmis par le bureau de maîtrise d'œuvre JCLMO pour les réseaux à créer rue Tartifume :

réseau eaux pluviales pour 6 015 € HT soit 7 218 € TTC
réseau eaux usées pour 19 034 € HT soit 22 840,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve l'avant projet tel que présenté pour un montant de travaux estimatifs de 6 015 € HT soit 7 218 € TTC à inscrire au BP commune 2018,
- approuve l'avant projet tel que présenté pour un montant de travaux estimatifs de 19 034 € HT soit 22 840,80 € TTC à inscrire au BP assainissement 2018,
- autorise M le maire à lancer le marché correspondant pour une réalisation 1^{er} semestre 2018 et à signer les documents liés à cette opération.

DERNIÈRES DÉCISIONS

BOULANGERIE ÉPICERIE : signature d'un devis Extincteurs Nantais de 506,71€ TTC pour fourniture et installation de 3 extincteurs et 2 plans d'évacuation.

ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES :

En attente d'une division en 3 parcelles confiée à Air&Géo Châteaubriant et de l'installation des raccordements électriques commandés depuis le 27 avril 2017 auprès d'EDF collectivités, demandes reformulées et enregistrées le 23 mai 2017 auprès d'ENEDIS, à nouveau reformulées et enregistrées le 9 novembre 2017 après multiples relances de la mairie :

Local du milieu :

- ♦ signature d'un devis HBI pour fourniture et installation de parois et menuiseries isotherme dans le local incluant la création d'un bureau pour un montant de 12 623,31 € HT soit 15 147,97 € TTC.
- ♦ signature d'un devis EPRB la Chapelle Glain « installation électrique du local » pour 5 867,42 € HT soit 7 040,90 € TTC

Local est :

- ♦ signature d'un devis EPRB la Chapelle Glain « installation électrique du local » pour 7 193,80 € HT soit 8 632,56 € TTC

Principales délibérations du Conseil Municipal

CONTENTIEUX ROUGE JEAN-CHRISTOPHE / CHEMIN ET CONSTRUCTION :

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du courrier-devis transmis le 2 novembre 2017 (suite à une visite sur place le 18 octobre dernier) par l'avocat sollicité pour ce dossier. L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité pour la continuité de la procédure et la signature d'accord auprès de l'avocat.

Le dossier est également communiqué à l'assurance.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

M le maire propose de rapporter la délibération 17 11 03 Travaux de réhabilitation-crédation de parking rue Bernard du Treuil pour mise en sécurité de l'école et demandes de financements, pour ajouter deux demandes de financements,

- ♦ une au titre du FRDC auprès de la Région à hauteur de 10% soit 10323 €
- ♦ l'autre au titre des Amendes de police pour 15000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

Ceci précisé, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE PRÊT RELAIS

Avant de débiter les points à l'ordre du jour, l'assemblée est invitée à donner son accord sur l'ajout d'un point concernant le remboursement des 100 000€ de prêt relais Crédit mutuel (délibération 16 10 05) débloqués le 24 mai 2017 et qui peuvent être remboursés au 31 décembre 2017 compte tenu des recettes encaissées (subventions et FCTVA).

Considérant que ce remboursement doit être inscrit préalablement au budget 2017, il est proposé de voter la décision modificative suivante au BP 2017 :

- en dépense d'investissement à l'article 1641, au chapitre 16 : 100 000 €
- en recette d'investissement à l'article 1641, au chapitre 16 : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité la DM telle que ci-dessus.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU DON

Lors de la réunion du 14 novembre 2017, Le conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Don a validé un projet de modification de ses statuts.

M l'adjoint au maire Laurent VETU, présente au conseil municipal les modifications statutaires prévues, notamment :

- Un préambule est ajouté ;

Et L'article 3 des statuts est modifié en vue de clarifier les compétences exercées par le syndicat. Le champ des missions du Syndicat du Bassin Versant du Don ne change pas, mais est redéfini à travers des compétences définies à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

L'article 3 est ainsi rédigé :

Le Syndicat mettra en œuvre dans le cadre décrit en préambule les actions répondant aux enjeux locaux du grand cycle de l'eau. Il réalisera pour cela les études, l'animation, les travaux et les suivis nécessaires.

Toutes les opérations mises en œuvre par le syndicat seront réalisées dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel, répondant aux objectifs décrits en préambule et faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Générale.

Son champ d'actions couvrira plus particulièrement les domaines suivants, en référence aux items définis à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Principales délibérations du Conseil Municipal

- La maîtrise du ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols sous la forme de réalisation de programmes de restauration du bocage ;
- La lutte contre la pollution à travers l'accompagnement aux changements de pratiques de tous les publics (particuliers, collectivités, agriculteurs, etc.) ainsi que l'animation d'un programme pédagogique afin de reconquérir la qualité de eaux et des milieux aquatiques ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et plus particulièrement les suivis physico-chimiques et biologiques des cours d'eau
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques permettant l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions du syndicat ;
- La sensibilisation et la communication auprès de tous les acteurs, usagers et population sur les actions mises en œuvre.

Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (art. L. 215-14 du Code de l'Environnement), le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (art. L. 215-7 du Code de l'Environnement) et le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (art. L. 2122-24 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications proposées des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Don

DERNIÈRES DÉCISIONS

DIA rue de la Corne du Cerf, section A1317p et
DIA rue du Moulin section A 1512, Moulin de Rochemort section YR 96 :
la commune renonce à son droit de préemption

ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES :

Signature du devis de division en 3 parcelles Air&Géo Châteaubriant pour 1509,60€ TTC,

Local du milieu :

signature d'un devis ENEDIS pour fourniture et installation d'un raccordement pour un montant de 1 294,85 € TTC.

Local est :

signature d'un devis ENEDIS pour fourniture et installation d'un raccordement pour un montant de 1 255,97 € TTC.

Voirie : intervention de Sarl les Epis le Grand Auverné en débroussaillage/élagage pour 5 628€ TTC

Assainissement collectif communal, projet de nouvel arrêté préfectoral d'autorisation abrogeant les arrêtés des 12 novembre 1987 et 21 septembre 2006, à intervenir début janvier 2018, compte tenu de la modification de la nomenclature des opérations soumises à autorisation : le conseil municipal donne un avis favorable.



PROJETS RÉALISÉS

COMMERCE Boulangerie-Épicerie



REALISE au 16/11/2017			Participations financières	
Postes de dépenses	HT	TTC	Recettes / Organismes	Montants
Achat bâtiment	81 562,00	81 998,00	Fonds de concours CCC/bât.	25 000,00
Études de faisabilité	2 250,00	2 700,00	Région Pays de Loire	86 012,00
MO	14 800,00	17 760,00	Département FDSC	100 000,00
Travaux de Réhab. agrandis	235 214,00	277 410,00		
total bâtiment	333 826,00	379 868,00		
Postes de dépenses	HT	TTC		
Matériel, mobilier, fonds de commerce		143 007,00	Fonds de concours CCC	25 000,00
			Territoire à énergie positive CCC	27 852,00
			Enveloppe parlementaire	10 000,00
			Porteur de projet	20 000,00
			Maître d'ouvrage autofinancement	229 011,00
total matériel-mobilier		143 007,00	<i>dont emprunt 200 000 €</i>	
Total opération		522 875,00		522 875,00

PROJETS EN COURS

Réfection de la Rue Bernard du Treuil

Les travaux de réhabilitation, d'effacement des réseaux de la rue Bernard du Treuil ainsi que la création du parking seront réalisés durant le premier semestre 2018. Ces aménagements permettront de sécuriser la sortie de l'école et le trajets vers les différentes structures communales (cantine, périscolaire).

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour toutes vos démarches administratives, merci de vous présenter en mairie munis des documents ci-dessous :

- livret de famille,
- carte nationale d'identité,
- ancienne carte d'électeur en vue de l'inscription sur la liste électorale,
- un justificatif de domicile.



PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les demandes de Pacte Civil de Solidarité sont enregistrées par l'officier d'état civil de la commune de résidence ou par un notaire.

Elles sont déposées soit sur place ou par correspondance (voie postale ou téléservice)

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- ⇒ La convention passée entre les deux partenaires (cerfa n°15726*02)
- ⇒ Une déclaration conjointe de Pacte Civil de Solidarité (cerfa n°15727*02)
- ⇒ Une pièce d'identité de chaque partenaire en cours de validité

⇒ Une copie intégrale de l'acte de naissance de chaque partenaire datant de moins de trois mois

Enregistrement du PACS

Une fois le dossier complet, l'Officier de l'État Civil vérifie les pièces fournies, enregistre la déclaration conjointe des futurs partenaires, vise et date l'original de la convention qu'il restitue aux partenaires avec un récépissé d'enregistrement.

À l'issue de la vérification et de l'enregistrement du dossier, un rendez-vous sera fixé avec les partenaires.

FERMETURE DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE



www.ants.gouv.fr

Depuis le 2 novembre, toutes vos démarches seront à effectuer sur

www.ants.gouv.fr

ou pour les cartes grises auprès de professionnels de l'automobile.

PERSONNEL COMMUNAL

Quelques petits changements
au service restauration scolaire et au service technique

SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Marie-Odile BARAN a débuté sa carrière au restaurant scolaire en septembre 1977.

Après toutes ces années, Marie-Odile a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2017. C'est donc Nadine BODIER qui a pris le poste de responsable aidée par Amélie SÉBILE.



Amélie SÉBILE et Marie-Odile BARAN

SERVICE TECHNIQUE



Patrick BIHAN

Jean-Luc LECLERC quitte son poste pour une évolution de carrière en rejoignant la commune de Moisdon-la-Rivière. Il est remplacé par Patrick BIHAN, en contrat depuis février 2017.



DÉCHETS MÉNAGERS : STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Il a été constaté que la veille ou les jours précédents le ramassage des ordures ménagères, plusieurs sacs voire même des encombrants sont régulièrement déposés auprès des poubelles individuelles, des poubelles collectives ou des points d'apports volontaires (bornes verre et papier).

Une situation qui semble perdurer avec le temps, malgré les efforts faits par la Communauté de communes Châteaubriant-Derval qui mène une politique d'implantation de points de collecte sur ses communes depuis plusieurs années.

Des agents intercommunaux sont missionnés pour vider les conteneurs (verre, papier, ordures ménagères ou bac jaune) mais ils n'ont pas vocation de prendre les sacs éventrés et autres déchets abandonnés.

Nous tenons à rappeler ici que ces délits, répertoriés en catégorie 4, sont passibles d'une amende de 150 euros. Nous faisons donc appel au civisme de chacun afin de rompre avec les mauvaises habitudes.

D'autre part, des ambassadeurs du tri sont à votre disposition pour répondre à vos questions et améliorer votre tri.

Plus d'informations :

Pour les communes de l'ex-Castelbriantais au 0 800 00 16 32 (n° vert)

Pour les communes de l'ex-secteur de Derval au 02 40 07 08 83

Conseil des Sages... Pourquoi pas vous ?

Un Conseil des Sages est actuellement en cours de création et un appel à candidatures est donc lancé !

Cette instance consultative, initiée par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, a pour objectif d'offrir aux personnes de 60 ans et +, la possibilité de partager leurs compétences, leurs expériences et leur disponibilité pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des habitants de nos 26 communes.

Ce Conseil des Sages ne se limite pas, en effet, aux préoccupations des retraités et personnes âgées, son objectif étant au contraire de prendre en compte celles de tous les habitants du territoire. Travaillant en toute indépendance, dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion, le Conseil des Sages renforce le dialogue entre les citoyens et les élus de l'intercommunalité et contribue au développement de la démocratie locale.

Si vous souhaitez poser votre candidature pour faire partie du Conseil des Sages ou pour tout renseignement complémentaire, contactez la Direction générale de la Communauté de Communes au 02 28 04 09 49 ou par email à administration.generale@cc-chateaubriant-derval.fr.

60 ans et +

Châteaubriant Derval
Communauté de Communes

APPEL À CANDIDATURES

Le Conseil des sages

Pourquoi pas vous ?

Partagez vos compétences et votre expérience au sein d'une instance consultative de réflexion et de proposition, destinée à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants de nos 26 communes.

Plus d'infos auprès de la Communauté de Communes au 02 28 04 09 49 ou par mail : administration.generale@cc-chateaubriant-derval.fr

Le point sur l'élaboration du SCOT

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, suite à sa délibération du 24 janvier 2017, a lancé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Rappelons que le SCOT a pour objectif d'harmoniser les prévisions de développement et les grands objectifs d'utilisation du territoire des 26 communes pour les 20 années à venir. Il définira des méthodes ou des règles pour les atteindre afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Pour cela, la Communauté de Communes a fixé quatre objectifs :

- ⇒ Construire une **ambition partagée** à l'échelle du nouveau périmètre de coopération intercommunale pour faciliter l'action publique ;
- ⇒ S'engager dans un modèle de **développement équilibré**, respectueux des identités locales et contribuant au maintien et au développement de l'économie de proximité ;
- ⇒ Renforcer l'**attractivité** par les capacités d'innovation, l'excellence économique et la valorisation du positionnement du territoire ;
- ⇒ Assurer la **transition énergétique**, valoriser et développer les énergies renouvelables, favoriser la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

L'élaboration du SCOT se décompose en 3 étapes, à savoir le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Suite à l'élaboration du diagnostic, le PADD a été débattu en Conseil Communautaire le 26 septembre dernier. Pour sa part, l'élaboration du DOO est en cours.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) propose une hypothèse de croissance démographique ambitieuse en cherchant à faciliter l'installation de populations de jeunes ménages avec enfants particulièrement sur la ville de Châteaubriant et au nord-est du territoire.

Autour des pôles de Châteaubriant et de Derval, les 24 centralités des bourgs sont prioritaires pour le développement du logement, des activités, du commerce, et des services, afin de préserver leur vitalité, en proposant qu'elles se regroupent en bassins de vie de proximité.

L'aménagement des zones d'accueil d'entreprises sera rationalisé. L'activité agricole sera préservée. L'exemplarité du territoire sur la transition énergétique sera confortée. L'amélioration de la desserte routière et des circulations de trains figure également dans les priorités du SCOT.

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger les diaporamas présentés lors des différentes réunions publiques, séances de présentation et débats organisés par la Communauté de Communes sur le site internet :

[https://scot-pcaet.wixsite.com/
chateaubriantderval](https://scot-pcaet.wixsite.com/chateaubriantderval)



Le plan d'actions pour le PCAET est en cours d'élaboration

La Communauté de Communes Châteaubriant – Derval est engagée dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce document-cadre permettra de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air et devra répondre aux objectifs environnementaux fixés au niveau national et international.

A savoir, pour 2020 :

- ⇒ réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- ⇒ améliorer de 20% l'efficacité énergétique ;
- ⇒ porter à 20% la part des Energies Renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Et pour 2050 :

- ⇒ diviser par 4 les émissions de GES par rapport à 1990.

Une première phase de diagnostic sur le territoire s'est achevée et a été partagée à l'occasion de réunions publiques.

Lors de ces réunions organisées par la Communauté de Communes au mois d'octobre à Châteaubriant et à Derval et suite à l'atelier participatif mis en place par le Conseil de Développement à Saint-Vincent-des-Landes, 130 idées d'actions **pour maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables** ont été récoltées et alimenteront la préparation du programme du Plan Climat pour la période 2018-2023, soumis aux élus en décembre 2017.

En décidant de lancer l'élaboration de son PCAET, suite à sa délibération du 24 janvier 2017, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval souhaitait faire émerger une vision du territoire sur le long terme et la trajectoire permettant de l'atteindre. Les actions sélectionnées lors de la phase de concertation de l'élaboration du PCAET prennent ainsi en compte les deux objectifs fixés par la Communauté de Communes :

Faire de la transition énergétique une **opportunité** pour l'optimisation budgétaire, l'attractivité économique et la qualité de vie pour tous les acteurs du territoire ;

Agir non seulement sur l'**atténuation** par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations énergétiques, mais également sur l'**adaptation** du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Pour en savoir davantage, sachez que le diaporama présentant la synthèse des diagnostics du Plan Climat et les recueils présentant les idées d'actions sont téléchargeables sur le site Internet :

<https://scot-pcaet.wixsite.com/chateaubriantderval>



Venez profiter des terrains multisports !

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a souhaité développer son offre de structures sportives sur le territoire. Elle a ainsi équipé progressivement toutes ses communes de terrains multisports qui permettent de pratiquer le football, le badminton, le basket ou encore le hand-ball en accès libre et gratuit... Ces équipements offrent aux habitants la possibilité de se rencontrer et de s'adonner à une activité sportive de plein air, en toute liberté. Les terrains multisports profitent également aux écoles et aux centres de loisirs dans le cadre de leurs activités sportives en extérieur.

Depuis 2011, une vingtaine de terrains ont ainsi été installés sur le territoire. Les dernières communes équipées cet automne sont Soudan, Marsac-sur-Don, Jans et Derval.



REPAS DES AINÉS

Le 14 octobre 2017, la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont offert le repas traditionnel, servi par l'Auberge Alverne aux aînés de la commune. Cette année, Marie-France DROUET, Jean-François JUDAIS ont été accueillis parmi les aînés. Durant tout l'après-midi, les aînés ont pu participer à un loto.

« Nous avons eu une pensée pour toutes les personnes qui n'ont pas pu venir au repas et pour celles qui nous ont quittés cette année. »



Source ouest france

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 7h35 à 8h35 et de 16h15 à 18h30.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune (grand-auverne.fr) ou au secrétariat de la mairie. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année scolaire.

Les enfants y pratiquent diverses activités (bricolage, dessin, danse, jeux de construction, théâtre ...)



CANTINE MUNICIPALE

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine, les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune ou au secrétariat de la mairie.

Les enfants sont servis par Nadine et Amélie (depuis le 6 novembre 2017).

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année scolaire.

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune.

grand-auverne.fr.



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)

L'association U.N.C. de Grand Auverné, pour le maintien du devoir de mémoire et du développement des valeurs républicaines, souhaite intégrer parmi ses adhérents une population ayant le même idéal et n'ayant pas obligatoirement la carte de combattant.

Sont donc invités à nous rejoindre : - les O.P.E.X.
- les soldats de France
- les membres associés (sympathisants).

- Les « O.P.E.X. » signifie Opérations Extérieures conduites par les armées françaises en dehors du territoire national.

- Les soldats de France regroupent tous ceux qui ont porté l'uniforme en temps de paix comme engagés volontaires sous les drapeaux ou issus de la conscription.

Les membres de l'association participent avec la municipalité et la population alverne aux cérémonies du souvenir des 8 Mai et 11 Novembre avec dépôt de gerbe au monument aux morts.

En octobre, conjointement les Aînés Ruraux et l'U.N.C. ont organisé la journée « Couscous » ou « Langue de bœuf ». Cette manifestation a connu le même succès que celui des années précédentes et a permis de remettre un chèque de 304 euros au Téléthon. Merci aux personnes qui ont répondu à la sollicitation des vendeurs de billets et merci au traiteur de l'Auberge Alverne pour la qualité des produits.



Le 11 Novembre 2017, après le dépôt de gerbe au monument aux morts, Monsieur le Maire Sébastien CROSSOUARD et Monsieur Honoré GOUESDEUX Président de l'association U.N.C. ont remis un pendentif « Crois d'Agades » à Mesdames Marie-Thérèse CRUAUT, Marie-Thérèse DAUFFY, Madeleine EMERIAU, Jacqueline QUENEA.

Cette remise de récompense est attribuée en reconnaissance de leur adhésion et de leur dévouement au sein de l'association U.N.C.



Manifestations prévues pour 2018 :

- Assemblée générale de l'association le 30 Janvier 2018.
- Commémoration de l'armistice de la guerre 1939/1945 le 8 Mai 2018
- Commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 1914/1918 le 11 Novembre 2018.
- Couscous et langue de bœuf le 20 Octobre 2018.

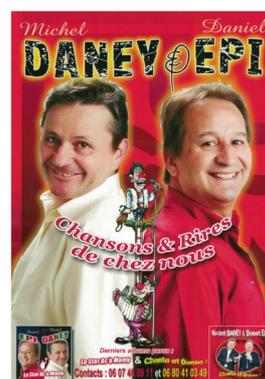
Bonne et Heureuse ANNEE 2018.

LA CHASSE ALVERNE

La Société Communale de Chasse du Grand Auverné vous invite le **samedi 24 février** à la salle des fêtes du Grand-Auverné

Michel Daney et Daniel Epi dans la STAR AC'A MANY
Chansons et rires de chez nous

Réservations : 02 40 07 54 23 ou 06 74 59 53 91



L'AMICALE DE CHASSE DES MESSIERES

Composition du bureau

Président BOURGEOIS Jean
Vice Président ERGAND Michel
Trésorier HERVÉ Méline
Secrétaire DAUFFY Dominique

Responsable de Chasse et d'équipage
BOURGEOIS Anthony
Responsable adjoint vénerie sous terre
BESSION Clément



Comme l'année passée, une vente de plat à emporter (potée auvergnate) sera organisée le 24 mars au terrain des sports. Celle-ci est préparée par l'Auberge Alverne et la boulangerie.

Une pensée particulière et un hommage à Daniel RENOARD et Georges REDUREAU qui nous ont quittés cet automne.

L'ART FLORAL

Armelle vous accueille de Septembre à Mai pour réaliser des compositions originales en fonction des saisons et des fêtes.

Les cours ont lieu à 14h30 et 19h00 le mercredi une fois par mois.

Nous espérons accueillir de nouvelles ou d'anciennes participantes, n'hésitez pas, venez voir ce que nous réalisons lors d'un cours.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
02 40 07 53 13 ou 02 28 04 08 13



CLUB DE GYMNASTIQUE ALVERNE

Les cours de gymnastique ont repris en septembre. Ils se déroulent le lundi de 13h30 à 14h30 à la salle « L'Asphodèle » au Grand-Auverné.

Au mois de janvier, un cours de Pilates suivra le cours de gymnastique (14h30 à 15h30) : La méthode Pilates permet de travailler les muscles et la souplesse tout en douceur. Elle s'adresse à tout le monde.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le

02 40 07 58 70 ou le 02 40 55 58 19

On se retrouve le lundi 8 janvier 2018

ASSOCIATION DES JEUNES ALVERNES

L'année 2017 a été une année pleine de belles réussites pour l'AJA !

En effet, l'ambition et la motivation de chaque membre a permis l'aboutissement de tous nos projets et le succès de ceux-ci.

Nous avons organisé et participé à de nombreuses manifestations cette année, tels que la soirée pizzas, la journée sportive avec les CE1 CE2 CM1 CM2 de l'école Notre Dame des Anges, mais aussi la participation au marché de Noël, la rando gourmande et il y a eu la bourse aux jouets de L'Ardoise du Grand Bourg, et également la soirée choucroute du club de foot L'U.S. Alverne. Nous avons aussi participé à la chasse aux œufs de Pâques du RAP et au Téléthon où tous nos membres se sont mis en scène.

Notre plus grande réussite fut l'organisation de la « Soirée Disco » en mai dernier avec la participation du Castel Raid.

Cette soirée était notre projet le plus important depuis la création de l'AJA et représentait un défi pour nous, que nous avons réussi avec succès. L'objectif était de réunir un maximum de personnes de la commune mais également des personnes extérieures, objectif atteint, nous avons rassemblé plus de 300 personnes ce soir là.

Le 18 Novembre a eu lieu notre assemblée générale où quelques changements se sont décidés comme le changement de l'âge concernant les membres de l'association qui était de 15 à 20 ans et qui est passé de 15 à 25 ans.

Une année se termine et une autre commence...

Pour l'année 2018 nous avons de nouveaux projets. Notamment un projet culturel en partenariat avec la communauté de communes Châteaubriant-Derval. Ce projet est un projet ambitieux et encore en cours de construction.

Nous avons également pour projet d'organiser une soirée paella.

La « Soirée Disco » sera également renouvelée cette année ainsi que la journée sportive et la journée avec les aînés de la commune.

Nous aimerions vous remercier vous Alvernes qui êtes présents à chaque manifestation que nous organisons. Un grand merci également aux associations de la commune de nous soutenir et de nous inviter à participer à leurs manifestations auxquelles nous participons toujours avec plaisir.

Un grand merci à l'équipe municipale qui nous soutient depuis nos débuts dans nos projets et de leur confiance.

Sans oublier un très grand merci aux membres et bénévoles de l'AJA d'être présents à chaque manifestation, de leur motivation et de leur envie de réussir !



Source Ouest france

L'ARDOISE DU GRAND-BOURG

Créée en 2014, l'association L'Ardoise du Grand-Bourg reste très dynamique et accompagne les artisans, producteurs et entrepreneurs du Grand-Auverné.

L'année 2017 a été riche en événements et en moments de partage :

Le 10 juin a eu lieu la première **randonnée gourmande** sur le thème de la pierre bleue. Pas moins de 250 marcheurs de tous âges se sont retrouvés sur les chemins de la campagne Alverne. Les étapes de dégustation, les animations et la chasse aux pierres bleues ont ravi les participants. Nous vous donnons rendez-vous au printemps prochain pour une nouvelle randonnée synonyme de surprise et gourmandise.



L'association a retrouvé le Père Noël le 2 décembre lors d'une **bourse aux jouets**. Convivialité et partage ont été au rendez-vous. Cette journée a été l'occasion de rassembler les enfants du bourg et des alentours autour de diverses animations et d'un concours de dessin.

Nous restons **disponibles pour toute entreprise désireuse d'un soutien**. Nous avons d'ailleurs répondu présent au centre EDG canin pour un stage de dressage canin, et sur le stand de la boulangerie Les Saveurs en Nord lors de la foire de Béré.



Pour 2018, nous souhaitons conserver cette dynamique et continuer à promouvoir les savoir-faire de la commune.

L'ensemble des membres de l'association souhaite remercier les bénévoles et l'Association des Jeunes Alvernes (AJA), qui participent sans compter à chacun de nos événements.

Tous nos vœux de bonheur pour 2018 !

L'ESPOIR AU BOUT DU CHEMIN

Le but de notre association est d'organiser diverses manifestations afin de récolter des fonds pour le Téléthon.

Merci à la pétanque et à l' UNC/AFN pour vos dons.

Pour le Téléthon 2017, nous avons organisé un spectacle de variétés le 9 et 10 décembre 2017.

La somme ainsi récoltée est de **2 338,29** euros.

Un immense merci à tous les bénévoles qui y ont contribué.

Nous invitons toutes les personnes le désirant à nous rejoindre.

Date à retenir pour 2018

19 janvier 2018 : Assemblée générale à 20h à la salle multifonctions

8 et 9 décembre 2018 : Spectacles de variétés





UNION SPORTIVE ALVERNE

L'US Alverne a opéré un grand changement cette année.

En effet, suite au départ de Jean Marc MONDOUET en Juin 2017 après 17 ans de bons et loyaux services, le club se voit désormais doté d'un nouveau Président en la personne de Jean Claude FERRON.

Natif du GRAND AUVERNE et profondément attaché à ses racines, il a toujours évolué dans le milieu du football, successivement joueur puis coach et membre du bureau. C'est donc tout naturellement qu'il a accepté de prendre la responsabilité du poste de Président de l'US Alverne, son club de cœur :

« Je prends la Présidence du club en étant entouré de la majeure partie du bureau existant. J'en profite pour remercier cette équipe pour leur confiance et ferai tout pour assurer la pérennité du club.

Le but est d'assurer la continuité des efforts déjà fournis tout en travaillant à faire progresser le club, financièrement et sportivement.

Je remercie également tous ceux qui participent à cette vie associative comme La Mairie, les sponsors, les bénévoles, les arbitres et les joueurs sans oublier bien sûr nos fervents supporters ! L'objectif est d'assurer le maintien en 3ème Division mais également de stabiliser les effectifs, notamment avec des jeunes car nous devons construire aujourd'hui l'US Alverne de demain »

Bonne année 2018 et que la bonne ambiance de l'US Alverne continue !!



Président
FERRON Jean-Claude

PÉTANQUE LOISIRS ALVERNE

Les deux concours organisés du 17 mai et 11 octobre 2017 ont regroupé 76 et 72 équipes.

La saison 2018 redémarre avec deux concours prévus le 16 mai et 10 octobre 2018. S'ajoute à ces dates le prix Gérard DAUFFY et le téléthon dont les dates seront communiquées ultérieurement.

Nous espérons avoir de nouveaux adhérents. Ils seront les bienvenus parmi nous.

Un concours a eu lieu le 30 septembre pour le téléthon qui a rapporté 162 € reversés intégralement à l'association malgré une faible participation de la population du Grand-Auverné.

L'équipe Pétanque Loisirs Alverne vous présente leurs vœux pour l'année 2018.



ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Bénévoles de l'ex-canton de Moisdon-la-Rivière

En cette année qui se termine, je viens au nom de tous les bénévoles vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

Les collectes se déroulent bien dans l'ensemble avec parfois un petit délai d'attente. Mais qu'est-ce qu'une heure quand celle-ci peut sauver une vie ou redonner la santé à un malade.

Les municipalités sont toujours parties prenantes de ces collectes en prêtant gracieusement leur salle. Je tiens à les remercier encore une fois.

Le nombre de donneurs est constant sur les sept collectes organisées dans les cinq communes.

Je voudrais rendre un dernier hommage à Danielle TESSIER qui nous a quittés, il y a peu de temps. Elle était bénévole depuis la création (bientôt 20 ans).

Si vous voulez nous rejoindre en tant que membres, vous serez les bienvenus.

Mesdames, Messieurs les donneurs nous vous attendons à chaque collecte car votre don est précieux. Je vous en remercie.

Dates des collectes 2018

Moisdon la Rivière	mardi 9 janvier	jeudi 13 août
Grand-Auverné	mercredi 14 mars	
Louisfert	mardi 15 mai	
Issé	Mardi 17 juillet	mardi 16 octobre
La Meilleraye de Bretagne	mercredi 26 décembre	



RELAIS D'ACCUEIL PROXIMITÉ

Les « Nouvelles » du RAP !

⇒ La rentrée est déjà loin, les activités sont bien reparties.

Cette année, pour être au plus proche de vous, le RAP propose des ateliers sur différentes communes :

- **Issé** : l'art du fil et la pause créative ;
- **Petit Auverné** : les vendredis détente, la sophrologie, les stages informatiques (initiation et perfectionnement), la couture ;
- **Grand Auverné** : le tricot, la cuisine, les ateliers parents-enfants, la randonnée, la relaxation, le groupe postures et mouvements
- **Moisdon la Rivière** : le stage de modelage, le stage « corps et détente » pour les enfants et « entendre et se faire entendre » pour les adolescents et les adultes.
- **Erbray** : le tricot.
- **St Julien de Vouvantes** : le centre de loisirs, la sophrologie.

Il reste encore de la place sur certains ateliers, vous pouvez nous contacter.

⇒ 19 janvier : Vœux et Galette des Rois

Vous êtes tous les bienvenus dès 17h30 à la salle polyvalente du Petit Auverné.
Afin d'en faciliter l'organisation, veuillez-vous inscrire auprès du RAP.

Relais Accueil Proximité - Manoir de la Renaudière 7, Rue Sophie Trébuchet 44670 Petit Auverné

Tel : 02.40.55.59.32

courriel : rap.relais-accueil-proximite@orange.fr

OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

Président : GALIVEL Patrick, Moisdon la Rivière
Vice-Président : MONDOUET Jean Marc, le Grand Auverné
Secrétaire : RETHORE Muriel, Louisfert
Trésorier : MARION Philippe, Issé
Membres : BELAY Brigitte, Moisdon la Rivière
BELAY Loïc, Moisdon La Rivière
DOUSSET Frédéric, la Meilleraye de Bretagne
CROSSOUARD David, Moisdon la Rivière
DENARDI Géraldine, la Meilleraye de Bretagne
GEORGET Marlène, le Grand Auverné
GRIPPAY Guillaume, le Grand Auverné
HERSANT Guillaume, Louisfert
JOLY Marie France, le Grand Auverné
HAMON Sylvain, Issé
LEMAITRE Marie Jo, Moisdon la Rivière
MARHUENDA Fanny, Moisdon la Rivière
PIETIN Annette, Moisdon la Rivière
PINEL Elodie, Issé
PRETE Laurent, la Meilleraye de Bretagne

Les Maires des 5 communes sont aussi membres de droit de l'OIS.

L'OIS a participé au financement des activités sportives proposées durant l'été par l'animation sportive départementale en milieu rural pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Cette année les animations proposées étaient l'équitation, le canoë sur la base temporaire de l'étang de Beaumont, le karting sur la piste de Plessé. Ceci explique sans doute la bonne participation et le grand succès des activités.



A la rentrée scolaire 2017-2018, une nouvelle animatrice sportive est arrivée pour prendre en main le multisports pour adultes, il s'agit d'Hélène Tison. Elle habite à Issé. L'ambiance étant très sympathique et joviale, elle n'aura pas de difficulté à se faire apprécier de tous les participants, fidèles pour la plupart d'entre eux. Elle succède à Damien Moreau à qui nous souhaitons tous nos vœux de réussite pour sa nouvelle formation.

Comme les années passées, les activités se déroulent à la salle de sports de Moisdon le mercredi de 20h à 21h30. La participation demandée pour l'année est de 30 euros.

L'OIS est financé par les communes qui donnent chacune une subvention d'un montant de 0,30 € par habitant. Son rôle est d'assister l'animateur sportif du canton dans ses missions, de lui financer des équipements sportifs et d'aider à la formation des jeunes cadres des associations sportives du canton.

Faute de participants, les cantons de Châteaubriant et de Rougé ont fusionné depuis le 1^{er} Janvier 2017. Il reste donc 3 OIS avec ceux des anciens cantons de Saint Julien de Vouvantes et de Moisdon.

Cette année l'OIS a participé activement au raid famille organisé sur le site de la Forge le samedi 8 Juillet par les 4 animateurs sportifs du secteur Nord de la Loire Atlantique, Aël Derval, David Brihat, Erwan Danilo et Xavier Leveille.



Une cinquantaine d'équipes de sportifs et sportives, composées d'un adulte et d'un enfant s'étaient données rendez-vous. Le site de la Forge, inondé de soleil en ce bel après-midi estival a été perçu sous un autre aspect avec beaucoup de jeunesse et de dynamisme grâce aux épreuves de course à pied, de vélo, à la course d'orientation et aux animations très appréciées sur l'eau.

Toutes les participantes et tous les participants, adultes et enfants, même les visiteurs impromptus ont été unanimes et ont passé un super moment et ce n'était pas seulement du fait du beau temps c'était aussi et surtout grâce à la parfaite organisation des épreuves. Il est d'ores et déjà envisagé une reconduction pour 2018, sans doute le samedi 16 Juin.

Sincères salutations sportives

Le Président, Patrick GALIVEL



ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Commune du Grand Auverné

Public	Années	2012 / 2013	2013 / 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016 / 2017	2017 / 2018
CE / CM		29	35	27	16	17	14

Cette année, le nombre d'enfants de la commune du Grand Auverné, à venir faire du sport chaque mercredi matin de 10h30 à 11h45, a légèrement diminué (14 contre 17 l'an dernier). Cette année, des enfants de la commune d'Issé sont associés à ce cours.

Le taux de participation a lui aussi baissé 45 % des enfants du Grand Auverné font du sport (contre 55% l'an dernier). Il faut savoir qu'il existe 31 enfants du CP au CM2 à l'école du Grand Auverné et que 14 d'entre eux participent aux activités sportives proposées par l'Animation Sportive : Cela représente environ 1 enfant sur 2.



Activités sportives proposées :

- ⇒ Les sports sont divers et variés. Des cycles d'apprentissage sont mis en place sur des durées variant de 6 à 8 semaines. Les enfants y apprennent des jeux de sports collectifs (avec ou sans ballons, hand, basket, rugby, athlétisme, course d'orientation, des jeux de raquettes, des activités de gymnastique et d'accrosport, de la lutte et d'autres encore comme le base-ball, la natation (à Châteaubriant)
- ⇒ Les vacances scolaires sont également animées par des stages sportifs. Ceux-ci présentent l'avantage de faire découvrir d'autres sites et d'autres sports aux enfants (Escalade, rugby, judo, tennis, squash, tir à l'arc, VTT, parcours d'orientation, équitation...). L'aide financière apportée par l'Office Intercantonal des Sports (O.I.S.) permet de réduire les coûts de ces stages et ainsi d'être accessible à un plus grand nombre de famille des communes de Moisdon la rivière, Issé, La Meilleraye de Bretagne, Louisfert et le Grand Auverné.
- ⇒ Tous les ans, d'autres animations sont organisées comme le triathlon, une sortie karting pour les adolescents de 11 ans à 15 ans, une sortie a la beaujoire, etc...
- ⇒ A noter le succès du RAID FAMILLE qui a vu le jour pour la première fois, le samedi 8 juillet, sur le site des Forges de Moisdon. Cet évènement, organisé en partenariat avec les OIS du secteur, a rassemblé 54 équipes. Par ailleurs, les éducateurs sportifs du Département remercient chaleureusement les communes ainsi que les personnes qui ont participé à la réussite de cet évènement.

L'Animation Sportive Départementale sur le secteur :

- ⇒ Depuis le mois de septembre 237 enfants et adolescents, de 6 à 15 ans, participent chaque semaine aux activités sportives misent en place par l'éducateur du Département de Loire Atlantique sur le secteur de Moisdon.

Erwan DANILO
 Educateur Sportif Département de Loire-atlantique
 Tél : 06 86 07 95 22
erwan.danilo@loire-atlantique.fr

L'O.C.C.M.

Au cours de cette année 2017, l'OCCM a réalisé 3 grandes manifestations :

En juin, la fête de la musique à la Forge de Moisdon la Rivière où de nombreux talents et visiteurs ont été accueillis. Cette fête de la musique se déplace d'année en année vers les 5 communes de l'ex-canton, pour s'arrêter en 2018 à la Meilleraye de Bretagne.



Début septembre, les heures musicales vous ont proposé de découvrir la musique classique au cours d'un week-end. Pour une question de coût et d'organisation, elles se dérouleront uniquement sur un dimanche après midi en 2018.



Début octobre, au cours du spectacle de théâtre "Tous en scène" des associations de l'ex-canton sont montées sur scène et ont fait le plein de bonne humeur, de rires et de spectateurs. Un grand merci aux bénévoles de ces associations de répondre présents. Sans eux, il ne serait pas possible de continuer. Rendez-vous en 2018.

Nous sommes en perpétuelle recherche d'idées pour de nouvelles manifestations.

Je voudrais remercier les membres de l'OCCM qui s'impliquent dans cette association et invite tous les habitants motivés à nous rejoindre.



Dates à retenir:

- 23 juin 2018: fête de la musique à la Meilleraye de Bretagne
- 26 août 2018: heures musicales à la Halle aux Fourneaux à Moisdon
- 6 et 7 octobre 2018: théâtre "Tous en scène" à la salle St Louis à Moisdon



Une nouvelle équipe à l'école Notre Dame des Anges !

L'école Notre Dame des Anges est une école privée catholique ouverte à tous. Elle accueille aujourd'hui 51 élèves de la Toute Petite Section au CM2.

L'école accueille deux nouvelles enseignantes : Florence MANCEAU, responsable de la classe de CE2/CM1/CM2 et Mélanie LEMONNIER, responsable de la classe de CP-CE1 ainsi que de la direction de l'école. Flavie DUBOIS, est toujours présente en Maternelle et accompagnée de Maryse MOQUET.

Cette nouvelle équipe est dynamique et désireuse de vivre de beaux projets avec les enfants de l'école ! Les classes multi-niveaux dont elle bénéficie offrent l'opportunité de travailler différemment : travailler en petits groupes, proposer un accompagnement personnalisé en fonction des réussites et des difficultés de chacun, favoriser l'entraide au sein de la classe et de l'école. L'école est un lieu familial où chacun apprend et s'épanouit à son rythme !



« La différence fait sens »

Cette année le thème d'année de l'école s'articule autour de la différence et des cinq sens. L'équipe enseignante souhaitait ainsi sensibiliser les enfants aux particularités de chacun : nous sommes à la fois tous pareil et tous différents ! Garçon, filles, grands, petits, porteur d'un handicap ou non, nous faisons tous partie de la même communauté : nous sommes des êtres humains et chacun est riche de sa différence. Plusieurs temps forts seront vécus dans les classes :

- ♦ Apprentissage de chants en lien avec ce thème (séances animées par Nathalie PLANCHAIS, intervenante du Conservatoire de Châteaubriant). Un concert sera donné en décembre.
- ♦ L'école sera en partenariat avec l'Association des chiens guide d'aveugle. Une personne malvoyante, accompagnée de son chien, rendra visite aux enfants afin de leur présenter d'une part l'association, mais également son quotidien avec son chien. Les enfants participeront ensuite à un cross solidaire dont la recette sera reversée à cette association, dans le but de participer au dressage d'un chien qui pourra ensuite être confié à un malvoyant.

Piscine – Patinoire
Prix Lire Ici et Là
avec la Médiathèque
Découverte et initiation
au métier d'auteur/illustrateur
Une bibliothèque
pour l'école (créée
par les élèves)



<http://ndanges44520.toutemonecole.fr>

Les inscriptions
pour l'année 2018-
2019 sont
ouvertes !

02.40.07.23.04
ec.gd-auverne.nd-anges@ec44.fr



L'OGEC GRAND AUVERNE
Ecole Notre Dame des Anges
(Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Qui est l'OGEC et quel est son rôle ?

C'est un ensemble de parents d'élèves bénévoles, réunis afin d'apporter leurs compétences individuelles pour servir le projet éducatif de nos enfants. Cette notion de bénévolat constitue un élément de cohésion et de dynamisme de la communauté éducative et de motivation du personnel dont il a la responsabilité.

Administrativement, il a en charge la vie matérielle, administrative et financière de l'école Notre Dames des Anges, c'est-à-dire assurer les meilleures conditions matérielles à vos enfants durant leur période d'éducation et à ceux qui ont en charge cette mission. A ce titre l'OGEC doit veiller, par exemple, au bon entretien des bâtiments de l'école ou pouvoir à sa conformité ; il est également l'employeur des personnels non enseignants .

Chaque parents d'élève désirant s'investir au sein de cette association peut se présenter lors du renouvellement du conseil d'administration, qui se déroule lors de l'assemblée générale.

Composition du conseil d'administration actuel :

Présidente	Laëtitia NAUDIN
Vice-présidente	Hippolyte MAHOT
Trésorière	Nathalie TROCHU
Secrétaire	Christelle VERHELST
Secrétaire adjointe	Amandine MICHEL
Membres	Eddy LEBIGRE
	Sébastien GOUESDEUX
	Florence LECHAT
	Valérie LETERTRE
	David MÉNARD
	Pierre RABEAU



Absente sur la photo : Nathalie TROCHU

Nous adressons tous nos remerciements aux membres des commissions, parents d'élèves, associations locales et tous les bénévoles qui nous apportent leur soutien, et qui contribuent ainsi activement à la vie de notre école et de notre commune.

Informations pratiques

Suivez-nous sur la page facebook de l'école
<https://www.facebook.com/OGEC-Grand-Auverné>

Récupération du papier

Des permanences ont lieu à l'école le premier samedi de chaque mois de 11h00 à 12h00

Location de matériel

- friteuse double bac
- sono et ampli
- vidéo projecteur avec ou sans écran

Renseignements auprès des membres du bureau ou par mail ogec.grandauverne@gmail.com



Le CLIC du Pays de Ch teaubriant est un centre local d'information et de coordination pour les personnes  g es de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d' ge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalis  et gratuit, pour les personnes r sidentes, sur la Communaut  de Communes Ch teaubriant-Derval et la Communaut  de Communes de la R gion de Nozay.

Aupr s des personnes  g es de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les d marches   effectuer. Selon les demandes, l'Equipe du CLIC peut r aliser une  valuation des besoins, apporter une r ponse adapt e   la situation et en assurer la coordination (maintien   domicile, h bergement, aides financi res, etc.).

Aupr s des personnes en situation de handicap, le CLIC informe sur les droits, les services disponibles et conseille sur les dossiers de demandes   effectuer aupr s de la Maison D partementale des Personnes Handicap es de Loire Atlantique.

L' quipe du CLIC se tient   votre disposition.
Accueil du Public sur Rendez Vous

N'h sitez pas   nous contacter :
CLIC du Pays de Ch teaubriant
13, Rue d'Angers - 44110 CHATEAUBRIANT
T l. 02 28 04 05 85 - Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

INSTANCE DE COORDINATION G RONTOLOGIQUE

Notre conseil (environ 20 personnes) se r unit chaque ann e fin janvier pour d cider des activit s   mettre en place au cours de l'ann e.

Tout en partageant la galette des rois, l'unanimit  se fait pour reconduire nos activit s habituelles

= Cin ma 2 fois par an = Assembl  g n rale avec conf rence =
Apr s midi spectacle   ISSE en septembre

En 2017 : 2 films ont  t  propos s en mars et novembre

L'assembl e g n rale a eu lieu le 22 mai suivi d'une conf rence sur : **la pr vention des chutes**

Le 6 septembre apr s midi spectacle anim  par le groupe : **les fous chantants**, qui pour la 5^{ me} ann e sur un programme renouvel , ont enchant  les 200 personnes pr sentes venant des 5 communes du secteur ; des Maisons de Retraite et du SSIAD.

Pour terminer cet apr s midi, une collation pr par e par les membres du conseil et des b n voles a  t  servie. Vers 19 heures tous rentraient chez eux, heureux d'avoir pass  un bon apr s midi de d tente.

Cette ann e, l'amicale d'ISSE  tait responsable aid e par une quarantaine de personnes du secteur.

C'est toute une organisation o  chacun a sa responsabilit  dans un esprit de convivialit  festive.

Les maires des communes sont invit s   nous rejoindre en fin d'apr s midi .

Merci   tous ceux qui ont particip    la r ussite d'une telle journ e et aux  lus qui nous apportent une aide financi re.

Le Bureau



TARIFS TÉLÉASSISTANCE

Par délibération en date du 16 novembre 2017, le conseil départemental de Loire-Atlantique a fixé le montant des tarifs et des plafonds de ressources qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 pour le service téléassistance.

- tarif réduit : 10,02 € TTC

- tarif plein : 20,08 € TTC

Plafonds de ressources pour l'application du tarif réduit pour l'année 2018 sont :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de référence pour la détermination du tarif réduit 2018 (revenu fiscal de référence)
1	9 279 €
2	13 570 €
3	16 317 €
4	19 064 €
5	21 821 €
Par personne supplémentaire	2 748 €



VIE SANTE LIBRE DU PAYS DE CHÂTEAUBRIANT

Association de Lutte contre la maladie alcoolique

“LA DEPENDANCE A L'ALCOOL EST UNE MALADIE ADDICTIVE”

Vous en souffrez en silence, ne rester pas seul !
Notre associations à caractère familial est à l'écoute de vos préoccupations.

- Par l'expérience de leurs vécus, des hommes et des femmes sont là pour :

Vous accueillir
Vous écouter
Vous comprendre
Vous orienter
Vous soutenir

Sans critique, ni jugement.
Dans la confidentialité.

Pour nous contacter : Mail : maurice.veillard@sfr.fr / Site : www.vie-sante-libre.fr

Président : EVEILLARD Maurice / 02.40.81.07.23 - 07.81.24.91.73

Secrétaire et Permanences : MARTINEAU Chantal / 02.40.28.70.98 – 07.81.66.23.80

Animations : OUARY Jérôme et Florence / 06.72.56.63.54

Permanences hospitalières : FAIRRAND André

Psychopraticienne : “ Au cas par cas” TASSIN Gaëlle / 07.68.19.17.12

Réunion à 20h tous les 1^{er} Vendredis du mois à la Salle Bellevue (près du terrain de foot) à LOUISFERT.

Créée le 27 Juin 2011-n°w441001146. - Journal Officiel 09 juillet 2011.

Loi du 1er Juillet 1901

Indépendante de toute organisation politique ou confessionnelle D'intérêt Général - Sans but lucratif
09 juillet 2011. Sans but lucratif – Reconnue d'intérêt Général

A D M R

L'ADMR : proche de vous au quotidien

L'association locale de Riailé-Pannecé intervient auprès des habitants des communes de Riailé, Pannecé, Bonnœuvre, Trans-sur-Erdre, Teillé, Grand-Auverné, Petit-Auverné et la Meilleraye-de-Bretagne. L'ADMR s'adresse à tous, de la grossesse à la fin de vie pour permettre à chacun de bien vivre chez soi.

Besoin d'aide pour le ménage et le repassage ?

Cuisine impeccable, meuble et recoins parfaitement dépoussiérés, linge frais et repassé...

L'ADMR s'occupe de tout ! Vous avez plus de temps pour être auprès des vôtres, pour vos loisirs.

L'ADMR propose également son service d'aide et d'accompagnement à domicile pour les seniors.

L'ADMR épaula ainsi pour le ménage, l'entretien du linge, la préparation des repas ... Vous conservez de fait une autonomie chez vous et continuez à mener vos projets de vie.

Un évènement vient changer votre vie familiale ?

Vous êtes confronté à des changements au sein de votre famille : maladie, hospitalisation, naissance, difficultés dans la relation parents-enfants ... faites-vous aider. Les services de l'ADMR vous accompagnent.

Devenez bénévoles

En Loire-Atlantique, 300 bénévoles s'engagent à nos côtés au sein de nos 32 associations locales, pour faire vivre et promouvoir nos actions. Devenir bénévole ADMR c'est l'occasion pour vous d'être utile aux autres, de vous engager au sein d'une équipe solidaire et de créer un réseau de contacts, de bénéficier de temps de formation, de vivre une expérience humaine enrichissante.

Comment faire ?

Il vous suffit d'adresser vos coordonnées par mail ou de nous téléphoner. Nous reprendrons contact avec vous.

N'hésitez pas à contacter la Maison des Services de Nort-sur-Erdre et du Pays d'Ancenis
02 40 29 53 32 ou paysdenortsurerdre@fede44.admr.org



MAISON DES SERVICES DE NORT SUR ERDRE ET DU PAYS D'Ancenis

5 rue de la Fraternité
44390 NORT-SUR ERDRE

www.admr44.org



Garde d'enfants



Aide à la personne & cadre de vie



Courses & repas



Lieux de vie & services



Ménage-repassage



Sorties



IL Y A FORCEMENT UNE ASSOCIATION LOCALE PRÈS DE CHEZ VOUS

Transport des patients

Une prise en charge par l'Assurance Maladie sous conditions

Un patient qui a besoin de se déplacer pour recevoir des soins ou pour pratiquer des examens médicaux peut bénéficier d'une prise en charge de ses frais de transport, à condition de disposer d'une prescription de son médecin (ou de son chirurgien-dentiste).

Cette prescription doit être délivrée avant que le transport ne soit effectué et indiquer les éléments d'ordre médical précisant le motif du déplacement et justifiant le mode de transport prescrit.

Par ailleurs, pour être pris en charge par l'Assurance Maladie, le transport doit concerner des situations bien spécifiques :

- > être lié à une entrée ou sortie d'**hospitalisation** ;
- > être en lien avec une **affection de longue durée (ALD)** ;
- > être lié à un **accident du travail** ou une **maladie professionnelle** ;
- > être réalisé obligatoirement en **ambulance**.

De plus, un **accord préalable du Service Médical de l'Assurance Maladie**, qui tient lieu de prescription médicale, est nécessaire pour certains transports.

Pour la prescription de votre transport, c'est votre état de santé d'abord.

La prescription de transport est un acte médical à part entière. C'est au médecin de décider, au moment de la prescription médicale, du mode de transport le plus adapté à **votre état de santé et à votre niveau d'autonomie**.

En Loire-Atlantique, **des actions de sensibilisation** sont régulièrement menées par la CPAM afin d'**accompagner les professionnels de santé, les établissements de santé et les patients** concernés dans un recours adapté au transport.

[Plus d'infos sur ameli.fr > Remboursements > Ce qui est remboursé > Transport](#)



L'ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE

recrute dans le 44

L'accueil familial Thérapeutique est une alternative à l'hospitalisation en Centre Hospitalier.

Il s'agit d'accueillir à son domicile une personne adulte, présentant des troubles psychiques stabilisés et de l'accompagner au quotidien.

Le cadre sécurisant et apaisant de la vie familiale contribue au mieux-être de ces personnes qui ne disposent pas suffisamment d'autonomie pour vivre seules.

Contact

Centre Hospitalier Spécialisé de Blain
Accueil Familial Thérapeutique pour Adultes
Forum d'Orvault - 36, rue Jules Verne
44700 ORVAULT

- ☎ Adjoint des cadres : 02 40 48 89 13
- ☎ Assistante sociale : 02 40 48 65 28
- ✉ aft.nantes@ch-blain.fr



✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 23 JANVIER 2018

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 23 JANVIER.
- 2 EN AMONT DU 23 JANVIER, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHAÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHAÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU



APPELEZ LE
0970 818 818
(APPEL NON SURTAXÉ)

MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE



La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation, de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Châteaubriant. Une équipe de conseillers est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.



Zoom sur La Garantie Jeunes

Depuis le 1er janvier 2017, la Garantie Jeunes est accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ont arrêté leurs études et qui ne sont ni en emploi ni en formation. L'objectif est de leur permettre, pendant un an, d'être accompagné de manière globale et intensive vers l'emploi, et leur garantir une ressource minimum (480€/mois).

Ce dispositif repose essentiellement sur une dynamique collective alternant ateliers thématiques et projets collectifs. Ces temps collectifs sont entrecoupés de périodes en entreprises et de rendez-vous individuels effectués par des conseillers dédiés à la Garantie Jeunes. L'objectif est de mettre tout en oeuvre pour un accès rapide et durable à l'emploi.

120 jeunes, répartis sur 2 sites (Châteaubriant et Nort Sur Erdre), ont bénéficié de cet accompagnement en 2017.



Atelier Budget animé
par 2 conseillères MLNA



Visite de l'entreprise TRI OUEST -
Châteaubriant

contact Mission Locale Nord Atlantique
Antenne de Châteaubriant

Maison de l'Emploi du Pays de Châteaubriant - 16 rue Gabriel Delatour
Téléphone : 02 40 28 29 31 mail : chateaubriant@missionlocale-nordatlantique.com

Démographie 2016 :

Naissances ... 11

Mariages ... 2 hors communes ... 0

Décès ... 15

Démographie 2017 :

Naissances ... 7

Mariages ... 0 hors communes ... 0

Décès ... 16

Etat Civil

(du 11 décembre 2016 au 10 décembre 2017)

**NAISSANCES**

11 mars 2017	DA COSTA	Abel	8 rue des Jonquilles
22 mars 2017	MÉNARD	Lina	La Basse Rinais
16 juin 2017	COLOMBEL	Tim	Villechoux
31 juillet 2017	LERAY	Candice	Les Huttes
16 novembre 2017	DELAVALLE	Éline	Les Communs

Ne sont mentionnées que les naissances dont les parents ont donné leur accord.

**DÉCÈS**Personnes habitant la commune

17 décembre 2016	POUJOL de MOLLIENS veuve	94 ans	Décédée à Moisdon-la-Rivière (44)
	Le MAIGNAN de KÉRANGAT Agnès		
18 juin 2017	CHÂTAIGNER Gilbert	88 ans	Décédé à Moisdon-la-Rivière (44)
20 juin 2017	ROUL épouse FLANDRIN Marie, Paul	85 ans	Décédée à Châteaubriant (44)
26 août 2017	ROUL Jean	83 ans	Décédé à Le Grand-Auverné (44)
2 octobre 2017	RAVARY veuve CARUDEL Marie, Anne	81 ans	Décédée à Riaillé (44)

Personnes nées dans la commune

21 décembre 2016	DURAND Daniel	69 ans	Décédé à Nantes (44)
20 janvier 2017	GUIHARD Arsène	91 ans	Décédé à Pont-Audemer (27)
16 février 2017	RENOLD François	77 ans	Décédé à Béthune (62)
4 mars 2017	BARTHÉLÉMY Pierre	80 ans	Décédé à Corbeil-Essonnes (91)
31 mars 2017	BOUCHERIE Jean	74 ans	Décédé à Châteaubriant (44)
17 avril 2017	BLANDEAU Jeanne	90 ans	Décédée à Sucé-sur-Erdre (44)
13 juin 2017	PORTAIS André	90 ans	Décédé à Ancenis (44)
11 juillet 2017	CHATELAIN Odile	63 ans	Décédée à Saint-Grégoire (35)
18 septembre 2017	FOURNY Albert	80 ans	Décédé à Nantes (44)
2 octobre 2017	BAUDOUIN Gérard	67 ans	Décédé à Nantes (44)
6 novembre 2017	CARUDEL Marie-Thérèse	95 ans	Décédée à Riaillé (44)

MAIRIE

7, rue de la Barre David
Tél. 02 40 07 52 12
Lundi au vendredi
9h à 12h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Se renseigner à la Mairie

CANTINE SCOLAIRE

Salle L'Asphodèle 4, rue du Don
Tél. 02 40 28 12 66

ACCUEIL PERISCOLAIRE

2bis, place St Henri
7h35 à 8h35 et 16h15 à 18h30
Tél. 06 88 03 35 54

SERVICE TECHNIQUE

ZA les Barrières
Samuel PLOTEAU : 06 87 88 00 26
Patrick BIHAN : 06 62 55 14 04

BIBLIOTHEQUE

INTERCOMMUNALE :

Place Saint Henri
Mardi de 17h00 à 18h30
Mercredi de 14h00 à 16h00
Dimanche de 10h30 à 12h00

CLES DES SALLES

M. Mélaïne HERVÉ
Tél. 06 78 12 39 80

CLES DU PONT BASCULE

Secrétariat de la Mairie

PAROISSE DU GRAND AUVERNE

Presbytère de Moisdon
Tél. 02 40 07 62 51
Permanence
1 rue Bernard du Treuil
Mardi 10h à 11h30

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Mme Catherine CIRON
M. Bernard DOUAUD

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Tél. 02 40 07 20 55

POLE EMPLOI

1 rue Gabriel Delatour-
Châteaubriant
Tél demandeurs emploi : 3949
Tél employeur : Tél. 3995

MAISON DE L'EMPLOI

18, rue Gabriel de la Tour
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 97 34

MISSION LOCALE

16, rue Gabriel de la Tour
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 29 31

SOUS PREFECTURE

Châteaubriant
14 rue Vauzelles
Accueil téléphonique
02 40 81 02 13

TRESORERIE DE

CHATEAUBRIANT:
Avenue de la Citoyenneté
Tél. 02 40 81 13 39

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Maison de la justice
Prendre RDV AU 02 28 50 44 41

INSPECTION DU TRAVAIL

Châteaubriant
Tél. 02.40.28.97.34
18 rue Gabriel Delatour

ERDF

Tél. 0 810 333 044

VEOLIA EAU

Tél. 0 969 323 529

SERVICES PUBLICS

(démarches auprès des
administrations) : Tél. 39 39

CENTRE DE L'HABITAT :

Tél. 02 40 44 99 44
Permanence Mairie Moisdon
de 13h30 à 15h00
1^{er} Vendredi du mois

CAUE

02 40 20 20 44

ADIL

02 40 89 30 15
Permanences affichées en Mairie.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

6, place de St Nicolas
Châteaubriant
Tél 02 40 81 17 81

GUICHET UNIQUE

27 rue du Couëré - Châteaubriant
Tél : 02 40 28 88 89

CPAM

Tél.36 46

MSA Châteaubriant

4, rue Gabriel Delatour
Tél. 02 40 07 56 88

CAF : Châteaubriant

7 rue Gabriel Delatour
Tél. 0810 25 44 10

CENTRE LOCAL D'INFORMATION

ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC))

13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 05 85

MAISON

DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

10 rue d'Ancenis
Tél. 02 44 44 11 00

AIDE A DOMICILE TEMPORAIRE (ADT)

13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 40 81 33 81

ADAR

38 rue du 11 Novembre
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 08 11

ADMR

5, rue de la Fraternité
44390 NORT SUR ERDRE
Tél : 02 40 29 53 32

CABINET INFIRMIERS

5 bis, place de l'église
Moisdon-la-Rivière
Tél : 02 40 07 67 74

TELEASSISTANCE

Demander à la Mairie

LIVRAISONS DES REPAS A DOMICILE

DOMIREPAS

68 rue de la Gare
St Gildas des Bois
Tél. 02 40 19 68 67

OCEANE DE RESTAURATION

22, rue Ampère Saint Ave
Tél. 06 63 64 04 15

NUMEROS

D'URGENCE :

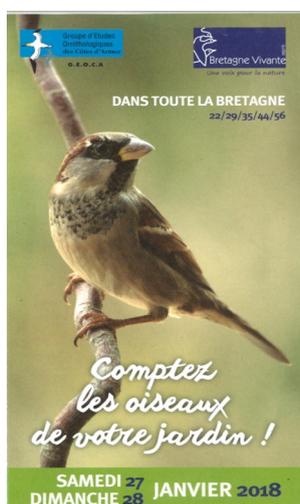
POMPIERS : 18
ou d'un portable 112
GENDARME : 17
SAMU : 15

Liste des Artisans et Commerçants

Activité	Nom de l'entreprise et de l'artisan Ou commerçant	Adresses	n° téléphone
Boulangerie - Epicerie Point Poste	Les Saveurs en Nord M. et Mme VERHELST Jérémie	18, Grande Rue	02 40 55 03 98
Antiquité - brocante	DOUART Jean- Jacques	ZA Les Barrières	02 28 50 46 18
Travaux agricoles	SARL DES ÉPIS M. ROUGÉ Olivier	Le Porche	06 60 81 61 17
Production de grains	PICHOT Thierry	Silos - Les Vorajoux	02 40 07 52 87
Mécanique agricole	Comptoir Agricole des Mauges	4, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 51 07
Elagage Taille de haies Petite maçonnerie	AST44 MJP BOURRIGAUT Nicolas	La Grée	06 18 52 70 36
	PANNEAU Stéphane		06 27 96 57 66
	Elag'Arbre MARTIN Gabin	La Guérinais	06 84 79 56 15
Café - Restaurant	L'Auberge Alverne	6, Grande Rue	02 40 28 98 31
Garage	Garage PERRAUD	6, rue du Don	02 40 07 85 34 06 08 78 66 92
Salon de Coiffure	Hair'de Plaire ROUGÉ Stéphanie	7 place Saint-Henri	02 40 28 00 79
Coiffure à domicile	BLAIS Stéphanie	Villeneuve	06 01 93 19 72
Couverture	BARBOT Yannick	11, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 05 41
	FA COUVERTURE FEUVRIE Arnaud	Zone Artisanale Les Ardoisières 15, rue de la Barre David	02 40 55 12 07
Éclairage évènementiel et architectural	Lumières utiles GUILLET François	2, place de la Fontaine	09 81 87 43 93 06 61 83 01 03
Informatique	Antoine informatique FAGUER Antoine	Villechoux	02 40 07 22 71
Illustrateur	Com par l'image MARTIN Christophe	5 Grande Rue	09 81 97 61 69
Menuiserie agencement	Atelier Modulo RAIMBAULT Charles	Zone Artisanale Les Ardoisières 15, rue de la Barre David	06 18 83 50 70
Sophrologie	CAPS SUCCÈS MONNIER Michèle	7 bis, place Saint Henri	02 28 04 08 24
Massages	HARMONIA ESSONO Laëtitia	7 bis, place Saint Henri	06 61 32 90 92

Calendrier des Manifestations 2018

JANVIER	Dimanche 14	Vœux de la Municipalité
	Vendredi 19	Assemblée générale - Espoir au bout du Chemin
	Mardi 30	Assemblée générale de l'UNC
FEVRIER	Samedi 3	Choucroute - Union Sportive Alverne
	Samedi 24	Spectacle humoristique - Sté Communale de Chasse
MARS	Mercredi 14	Collecte de sang
	Samedi 24	Plats à emporter - L'Amicale de Chasse des Messières
AVRIL	Vendredi 6	Théâtre de l'école Notre Dame des Anges
	Samedi 7	
	Dimanche 8	
	Samedi 21	Soirée disco - Association des Jeunes Alvernes
MAI	Mardi 8	Commémoration de l'armistice de la guerre 39/45
	Mercredi 16	Concours de pétanque + 55 ans - Pétanque Loisirs Alverne
JUIN	Samedi 23	Fête de la musique à la Meilleraye-de-Bretagne
	Samedi 30	Kermesse et fête de la Saint-Jean - École Notre Dame des Anges
AOÛT	Dimanche 26	Heures musicales à Moisdon-le-Rivière - OCCM
SEPTEMBRE	Dimanche 30	Vide grenier - École Notre Dame des Anges
OCTOBRE	Samedi 6 et dimanche 7	Théâtre « Tous en scène » à Moisdon-la-Rivière
	Mercredi 10	Concours de Pétanque + 55 ans - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 20	Couscous et langue de bœuf – UNC et aînés ruraux
NOVEMBRE	Dimanche 11	Commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 14/18
DÉCEMBRE	Samedi 8	Spectacle téléthon - L'Espoir au bout du Chemin
	Dimanche 9	



Comptez les oiseaux de votre jardin !

Le samedi 27 et

dimanche 28 janvier 2018

Des dépliantes sont disponibles à la mairie

Ecole Notre Dame des Anges
GRAND AUVERNE



Classe MATERNELLE 2017/2018



Classe CP-CE1

2017/2018



Classe CE2-CM1-CM2

2017/2018